

Résultats financiers

37 Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière

37 Rapport des vérificateurs indépendants

38 États financiers consolidés

38 États consolidés des résultats

39 États consolidés de la variation des capitaux propres

39 États consolidés du résultat étendu

40 Bilans consolidés

41 États consolidés des flux de trésorerie

42 Notes afférentes aux états financiers consolidés

42 Note 1. Sommaire des principales conventions comptables

48 Note 2. Mise en application de nouvelles normes comptables

49 Note 3. Écarts d'acquisition

50 Note 4. Charges de restructuration et autres charges

51 Note 5. Intérêts débiteurs et autres frais de financement

52 Note 6. Impôts sur le bénéfice

53 Note 7. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire

54 Note 8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

54 Note 9. Débiteurs

56 Note 10. Provisions pour créances

56 Note 11. Stocks

57 Note 12. Immobilisations

57 Note 13. Autres actifs

57 Note 14. Avantages sociaux futurs

63 Note 15. Dette à court terme

64 Note 16. Dette à long terme

65 Note 17. Autres passifs

65 Note 18. Contrats de location

66 Note 19. Titres de participation

66 Note 20. Capital-actions ordinaire

67 Note 21. Gestion du capital

69 Note 22. Rémunération à base d'actions

71 Note 23. Cumul des autres éléments du résultat étendu

72 Note 24. Instruments financiers

73 Note 25. Juste valeur des instruments financiers

75 Note 26. Gestion du risque financier

78 Note 27. Éventualités, engagements et garanties

80 Note 28. Entités à détenteurs de droits variables

80 Note 29. Opérations entre apparentés

81 Note 30. Cession des services alimentaires

81 Note 31. Renseignements supplémentaires

82 Rétrospective des cinq derniers exercices

83 Glossaire

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière

L'établissement, la présentation et l'intégrité des états financiers consolidés, du rapport de gestion et de tous les autres renseignements figurant dans le rapport annuel relèvent de la direction de Les Compagnies Loblaw limitée, qui en assume la responsabilité. Outre le fait de devoir formuler des jugements et de faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, il incombe à la direction, dans le cadre de ses responsabilités, de procéder au choix et à l'application systématique de principes et de méthodes comptables appropriés. Il lui appartient également de veiller à ce que les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel concordent avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

La direction est tenue de concevoir un système de contrôles internes et d'attester de son efficacité quant aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de façon à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que l'information financière produite est pertinente et fiable. Une équipe de conformité des contrôles dévouée examine et évalue les contrôles internes, dont les résultats sont transmis à la direction tous les trimestres. Les états financiers consolidés ont été vérifiés par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport suit, qui ont été nommés vérificateurs indépendants par voie de vote par les actionnaires de la société.

Par l'entremise d'un comité de vérification, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants, le Conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement des états financiers consolidés et du contrôle financier de l'exploitation. Le comité de vérification recommande les vérificateurs indépendants devant être nommés par les actionnaires. Le comité de vérification tient régulièrement des réunions auxquelles participent les membres de la haute direction et membres de la direction responsables des finances, les vérificateurs internes et les vérificateurs indépendants afin de discuter de points touchant les contrôles internes, les activités inhérentes à la vérification et la communication de l'information financière. Les vérificateurs indépendants et les vérificateurs internes ont accès sans réserve au comité de vérification. Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion ci-joints en se fondant sur l'examen et les recommandations du comité de vérification en vue de leur publication dans le rapport annuel.

Toronto, Canada
Le 12 mars 2009

Le président exécutif du Conseil,

Le président et vice-président du conseil,

Le chef de la direction financière,

[signé]

Galen G. Weston

[signé]

Allan L. Leighton

[signé]

Robert G. Vaux

Rapport des vérificateurs indépendants

Aux actionnaires de Les Compagnies Loblaw limitée

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Les Compagnies Loblaw limitée au 3 janvier 2009 et au 29 décembre 2007, ainsi que les états consolidés des résultats, de la variation des capitaux propres, du résultat étendu et des flux de trésorerie des exercices de 53 semaines et de 52 semaines terminés respectivement le 3 janvier 2009 et le 29 décembre 2007. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 3 janvier 2009 et au 29 décembre 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Toronto, Canada
Le 12 mars 2009

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

États consolidés des résultats

Pour les exercices terminés le 3 janvier 2009 et le 29 décembre 2007

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2008 (53 semaines)	2007 (52 semaines)
Chiffre d'affaires	30 802 \$	29 384 \$
Charges d'exploitation		
Coût des ventes, frais de vente et d'administration (note 2 et 11)	29 172	27 838
Amortissement	585	588
Charges de restructuration (note 4)	(1)	222
	29 756	28 648
Bénéfice d'exploitation	1 046	736
Intérêts débiteurs et autres frais de financement (note 5)	263	252
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice et la participation sans contrôle	783	484
Impôts sur le bénéfice (note 6)	228	150
Bénéfice net avant la participation sans contrôle	555	334
Participation sans contrôle	10	4
Bénéfice net	545 \$	330 \$
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars) (note 7)		
De base et dilué	1,99 \$	1,20 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés de la variation des capitaux propres

Pour les exercices terminés le 3 janvier 2009 et le 29 décembre 2007
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2008 (53 semaines)	2007 (52 semaines)
Capital-actions ordinaire, au début et à la fin de l'exercice (note 20)	1 196 \$	1 196 \$
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	4 330 \$	4 245 \$
Effet cumulatif de la mise en application de nouvelles normes comptables (note 2)	(41)	(15)
Bénéfice net	545	330
Dividendes déclarés par action ordinaire – 0,84 \$ (0,84 \$ en 2007)	(230)	(230)
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	4 604 \$	4 330 \$
Cumul des autres éléments du résultat étendu au début de l'exercice	19 \$	– \$
Effet cumulatif de la mise en application de nouvelles normes comptables (note 2)	–	16
Autres éléments du résultat étendu	11	3
Cumul des autres éléments du résultat étendu à la fin de l'exercice (note 23)	30 \$	19 \$
Total des capitaux propres	5 830 \$	5 545 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés du résultat étendu

Pour les exercices terminés le 3 janvier 2009 et le 29 décembre 2007
(en millions de dollars)

	2008 (53 semaines)	2007 (52 semaines)
Bénéfice net	545 \$	330 \$
Autres éléments du résultat étendu		
Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur les actifs financiers disponibles à la vente	40	(56)
Reclassement dans le bénéfice net (du gain) de la perte sur les actifs financiers disponibles à la vente	(21)	33
	19	(23)
Gain net sur instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	21	57
Reclassement dans le bénéfice net du gain sur instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(29)	(31)
	(8)	26
Autres éléments du résultat étendu	11	3
Total du résultat étendu	556 \$	333 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Bilans consolidés

Au 3 janvier 2009 et au 29 décembre 2007
(en millions de dollars)

	2008	2007
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 8)	528 \$	430 \$
Placements à court terme	225	225
Débiteurs (note 9)	867	885
Stocks (note 11)	2 188	2 032
Impôts sur le bénéfice (note 6)	40	111
Impôts futurs (note 6)	41	56
Charges payées d'avance et autres actifs	71	32
Total de l'actif à court terme	3 960	3 771
Immobilisations (note 12)	8 045	7 953
Écarts d'acquisition (note 3)	807	806
Autres actifs (note 13)	1 173	1 144
Total de l'actif	13 985 \$	13 674 \$
Passif		
Passif à court terme		
Dette bancaire	52 \$	3 \$
Dette à court terme (note 15)	190	418
Créditeurs et charges à payer	2 823	2 860
Tranche à moins de un an de la dette à long terme (note 16)	165	432
Total du passif à court terme	3 230	3 713
Dette à long terme (note 16)	4 070	3 852
Impôts futurs (note 6)	171	180
Autres passifs (note 17)	445	368
Titres de participation (note 19)	219	–
Participation sans contrôle	20	16
Total du passif	8 155	8 129
Capitaux propres		
Capital-actions ordinaire (note 20)	1 196	1 196
Bénéfices non répartis	4 604	4 330
Cumul des autres éléments du résultat étendu (notes 2 et 23)	30	19
Total des capitaux propres	5 830	5 545
Total du passif et des capitaux propres	13 985 \$	13 674 \$

Éventualités, engagements et garanties (note 27). Contrats de location (note 18).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé au nom du Conseil,

[signé]
Galen G. Weston
Administrateur

[signé]
Thomas C. O'Neill
Administrateur

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés le 3 janvier 2009 et le 29 décembre 2007

(en millions de dollars)

	2008 (53 semaines)	2007 (52 semaines)
Activités d'exploitation		
Bénéfice net avant la participation sans contrôle	555 \$	334 \$
Amortissement	585	588
Charges de restructuration (note 4)	(1)	222
Impôts futurs	27	(17)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	(284)	35
Autres	107	83
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	989	1 245
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(750)	(613)
Placements à court terme	45	(154)
Produit tiré de la vente d'immobilisations	125	223
Créances sur cartes de crédit, après titrisation (note 9)	82	(238)
Placements dans des franchises et autres créances	(37)	19
Autres	(72)	(88)
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(607)	(851)
Activités de financement		
Dettes bancaires	50	2
Dettes à court terme	(228)	(229)
Dettes à long terme (note 16)		
– émise	301	25
– remboursée	(424)	(39)
Titres de participation émis (note 19)	218	–
Dividendes	(288)	(230)
Autres	–	(1)
Sorties nettes liées aux activités de financement	(371)	(472)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie (note 8)	87	(60)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	98	(138)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	430	568
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	528 \$	430 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 3 janvier 2009 et le 29 décembre 2007
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Note 1. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Les montants qui y paraissent sont exprimés en dollars canadiens.

Règles de consolidation Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Les Compagnies Loblaw limitée et ceux de ses filiales, appelées collectivement la « société » ou « Loblaw ». La participation de la société dans le capital-actions avec droit de vote des filiales est de 100 %.

La société consolide également les entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité 15, « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (*variable interest entities*) », (« NOC-15 »), de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »), sur lesquelles le contrôle de Loblaw s'exerce autrement que par la détention de la majorité des droits de vote. Aux termes de la NOC-15, s'entend d'une entité à détenteurs de droits variables soit une entité dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné, soit une entité dont les détenteurs de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. La NOC-15 exige que le principal bénéficiaire consolide les EDDV et considère qu'une entité en est le principal bénéficiaire si elle détient des droits variables qui l'amènent à assumer la majorité des pertes prévues de l'EDDV ou à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux.

Exercice L'exercice de la société se termine le samedi le plus près du 31 décembre. Par conséquent, l'exercice de la société compte habituellement 52 semaines, mais comprend 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices terminés le 3 janvier 2009 et le 29 décembre 2007 comprenaient respectivement 53 semaines et 52 semaines.

Constatation des produits Le chiffre d'affaires comprend les produits tirés des ventes au détail, déduction faite des rendus estimatifs, conclues avec les clients des magasins détenus par la société et des magasins franchisés indépendants qui sont consolidés par la société conformément à la NOC-15. En outre, le chiffre d'affaires comprend les ventes conclues avec les magasins associés, les marchands indépendants et les magasins franchisés, ainsi que les frais de service que ceux-ci versent à la société, exclusion faite des magasins qui sont des EDDV et déduction faite des avantages promotionnels offerts par Loblaw. La société constate les produits au moment de la vente à ses clients.

Bénéfice par action (« BPA ») Le BPA de base est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le BPA dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions et de la méthode de la conversion hypothétique. La méthode du rachat d'actions suppose que toutes les options sur actions en cours dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen durant l'exercice sont exercées et que le produit ainsi tiré de ces options serait utilisé pour racheter des actions ordinaires de la société à leur cours moyen durant l'exercice. Selon la méthode de la conversion hypothétique, le BPA dilué tient aussi compte de l'effet dilutif des options de conversion sur les titres de participation qui sont réputés être convertis au cours de l'action à la fin de l'exercice.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et dette bancaire Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués de placements négociables très liquides échéant dans un délai d'au plus 90 jours. Les équivalents de trésorerie sont classés soit comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction, soit comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont inscrits au cours du marché. Se reporter à la note 8 pour obtenir de plus amples renseignements.

Placements à court terme Les placements à court terme se composent essentiellement de bons du Trésor, de titres d'emprunt du gouvernement, de papier commercial de sociétés et de dépôts bancaires à terme. Les placements à court terme sont classés soit comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction, soit comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont inscrits au cours du marché.

Dépôts de garantie Les dépôts de garantie se composent essentiellement de bons du Trésor et de titres d'emprunt du gouvernement et sont inclus dans les autres actifs dans le bilan. Les dépôts de garantie sont classés soit comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction, soit comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont inscrits au cours du marché.

Créances sur cartes de crédit La société, par l'entremise de la Banque *le Choix du Président* (la « Banque PC »), filiale en propriété exclusive de la société, détient des créances sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision pour pertes sur créances. Les créances sur cartes de crédit en souffrance depuis 180 jours selon les dispositions du contrat ou lorsque leur recouvrement est considéré comme improbable sont radiées.

Les intérêts créditeurs sur les créances sur cartes de crédit sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice et constatés dans le bénéfice d'exploitation.

Provision pour pertes sur créances La Banque *PC* constitue une provision pour pertes sur créances éventuelles relativement au risque global pour lequel les pertes ne peuvent être établies de manière individuelle. La provision est fondée sur l'analyse statistique du rendement antérieur et du rendement actuel, le niveau des provisions déjà établies et le jugement de la direction. La provision pour pertes sur créances est déduite du solde des créances sur cartes de crédit. Le montant net des pertes sur créances de l'exercice est constaté dans le bénéfice d'exploitation.

Titrisation La Banque *PC* procède à la titrisation des créances sur cartes de crédit par la vente d'une partie du total des droits sur quelques-unes de ces créances aux fiducies indépendantes et n'exerce aucun contrôle sur la gestion ni sur leurs actifs. La Banque *PC* demeure responsable de certaines responsabilités de gestion et d'administration. Les créances sur cartes de crédit sont sorties des bilans consolidés lorsque la Banque *PC* cède le contrôle et lorsqu'elles sont considérées comme ayant été vendues aux fins comptables conformément à la NOC-12, « Cessions de créances ». Lorsque la Banque *PC* vend des créances sur cartes de crédit dans le cadre d'une opération de titrisation, elle conserve des droits sur les créances titrisées, qui correspondent au droit à des flux de trésorerie futurs, après avoir tenu compte des obligations envers les investisseurs. Bien que la Banque *PC* demeure responsable de la gestion de toutes les créances sur cartes de crédit, elle ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour la gestion des créances sur cartes de crédit vendues aux fiducies indépendantes et, par conséquent, un passif de gestion est inscrit. Le passif de gestion est inscrit à sa juste valeur au moment de la constatation initiale. En l'absence de cours du marché pour la gestion d'actifs titrisés, les honoraires à verser à un gestionnaire substitut, dans l'éventualité de la nomination d'un gestionnaire substitut, constituent la base de la détermination de la juste valeur du passif de gestion. Les gains ou les pertes sur la vente de ces créances dépendent en partie de la valeur comptable antérieure des créances visées par la titrisation, répartie entre les créances vendues et les droits conservés, d'après leurs justes valeurs relatives à la date de la titrisation. La juste valeur des droits conservés est déterminée comme la meilleure estimation quant à la valeur nette actualisée des flux de trésorerie futurs prévus à l'aide des meilleures estimations de la direction des hypothèses clés telles que les taux de paiement mensuels, la durée moyenne pondérée, les pertes prévues sur créances sur une base annuelle et les taux d'actualisation. Tout gain ou toute perte sur une vente est constaté dans le bénéfice d'exploitation au moment de la titrisation. Les droits conservés sont classés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont constatés aux bilans consolidés à leur juste valeur.

Remises de fournisseurs La société reçoit des remises de certains de ses fournisseurs dont elle achète les produits pour les revendre. Ces remises sont obtenues dans le cadre de diverses activités d'achat ou de marchandisage, notamment dans le cadre de programmes des fournisseurs comme des remises pour le volume des achats, des escomptes sur achats, des frais de référencement et des remises d'exclusivité. La contrepartie reçue d'un fournisseur constitue une réduction des prix des produits ou des services du fournisseur et elle est imputée en diminution du coût des ventes, frais de vente et d'administration et des stocks connexes lors de sa constatation dans les états consolidés des résultats et dans les bilans consolidés. Certaines exceptions s'appliquent si la contrepartie constitue soit un paiement au titre de biens livrés ou de services fournis au fournisseur ou au titre du remboursement des frais de vente engagés pour promouvoir les produits du fournisseur, sous réserve que ces frais soient distincts, différentiels et identifiables.

Stocks En 2008, la publication du chapitre 3031, « Stocks », (le « chapitre 3031 ») du *Manuel de l'ICCA* a eu pour effet que les stocks de marchandises sont inscrits au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le plus faible des deux montants. Les coûts comprennent les coûts d'achat, déduction faite des remises de fournisseurs, et d'autres coûts comme les frais de transport, qui sont engagés directement pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les articles saisonniers de marchandise générale et les stocks des centres de distribution sont évalués au coût moyen pondéré. La société utilise la méthode du prix de détail pour évaluer le coût de certains stocks des magasins de détail. La société calcule la valeur de réalisation nette estimative comme étant le montant auquel elle estime pouvoir vendre les stocks, compte tenu des fluctuations saisonnières des prix au détail, moins les coûts estimatifs nécessaires pour procéder à la vente. La valeur des stocks est ramenée à la valeur de réalisation nette lorsque la société estime que le coût des stocks ne pourra être recouvré, en raison de leur obsolescence, des dommages qu'ils ont subis ou de la baisse des prix de vente. Lorsque les circonstances qui sont à l'origine de la réduction de valeur des stocks n'existent plus, ou lorsque des signes clairs indiquent une hausse des prix de vente au détail, la réduction de valeur précédemment inscrite est reprise. Les coûts de stockage, les frais généraux et d'administration indirects et certains frais de vente relatifs aux stocks sont passés en charges à la période au cours de laquelle ils sont engagés. Se reporter à la note 2 pour obtenir de plus amples renseignements.

En 2007, la société a utilisé la méthode du prix de détail pour les stocks des magasins de détail qui étaient inscrits au moindre du prix coûtant ou de la valeur de réalisation nette estimative, moins la marge bénéficiaire brute normale. Les stocks des centres de distribution et les articles saisonniers de marchandise générale étaient inscrits au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette estimative, selon le moins élevé des deux.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Immobilisations Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant, ce qui comprend les intérêts capitalisés. L'amortissement commence dès la mise en service des actifs et est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire, de façon à amortir le prix coûtant de ces actifs sur leur durée de vie utile estimative. La durée de vie utile estimative varie de 20 à 40 ans dans le cas des bâtiments, de 3 à 10 ans dans le cas du matériel et des équipements et jusqu'à 10 ans pour les améliorations aux bâtiments. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée la plus courte, soit la durée du bail, soit la durée de vie utile estimative du bien, et elles peuvent être assorties d'options de renouvellement lorsqu'une amélioration est apportée après la date d'entrée en vigueur du contrat, mais dans un délai maximum de 25 ans, période qui se rapproche de la durée économique du bien. Le matériel loué aux termes de contrats de location-acquisition est amorti sur la durée du contrat.

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable excède le total des flux de trésorerie futurs non actualisés qui résulteront vraisemblablement de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Ces événements ou ces changements de situation comprennent l'engagement de fermer un magasin ou un centre de distribution ou encore de déménager ou de convertir un magasin. Les immobilisations sont également soumises à un test de dépréciation annuel. Aux fins du test de dépréciation annuel des actifs des magasins, des groupes d'actifs sont constitués au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont dans une large mesure indépendants des flux de trésorerie d'autres actifs et passifs. Par conséquent, les flux de trésorerie nets des magasins sont regroupés par marché primaire, où les flux de trésorerie sont, dans une large mesure, dépendants les uns des autres. Les marchés primaires font référence à des régions où sont exploités un certain nombre de magasins de formats variés à proximité les uns des autres. Si des indicateurs de dépréciation se manifestent, comme des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation constamment négatifs du groupe d'actifs respectif, une estimation des flux de trésorerie futurs non actualisés pour chacun des magasins de ce groupe est établie et comparée à sa valeur comptable. Aux fins du test de dépréciation annuel des actifs des centres de distribution, les flux de trésorerie nets des centres de distribution sont regroupés avec les flux de trésorerie nets respectifs des magasins auxquels ils offrent leurs services. Toute dépréciation des actifs du réseau de ces magasins peut indiquer qu'il y a aussi une dépréciation des actifs des centres de distribution. S'il est établi que ces actifs ont subi une dépréciation, la perte de valeur est calculée comme étant l'excédent de la valeur comptable sur sa juste valeur. De plus, la valeur comptable des immobilisations est évaluée lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable des immobilisations pourrait ne pas être recouvrable. Ces événements ou ces changements de situation comprennent l'engagement de fermer un magasin ou un centre de distribution ou encore de déménager ou de convertir un magasin lorsque la valeur comptable des actifs excède les flux de trésorerie futurs non actualisés qui sont susceptibles d'en découler.

Charges reportées Les charges reportées sont amorties sur la durée de vie utile estimative des actifs visés.

Écarts d'acquisition Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du prix d'achat d'une entreprise acquise sur la juste valeur des actifs nets sous-jacents acquis à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an au niveau des unités d'exploitation. Toute dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition est déterminée en comparant la juste valeur d'une unité d'exploitation à sa valeur comptable. Si la juste valeur de l'unité d'exploitation excède sa valeur comptable, les écarts d'acquisition sont considérés comme n'ayant subi aucune dépréciation. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, un test de dépréciation des écarts d'acquisition plus approfondi doit être effectué. Une charge au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition est constatée dans la mesure où, pour ce qui est de l'unité d'exploitation, la valeur comptable des écarts d'acquisition excède la juste valeur implicite et est constatée dans le bénéfice d'exploitation.

La société détermine la juste valeur à l'aide d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, lequel est corroboré par d'autres techniques d'évaluation comme les multiplicateurs de marché. Afin de déterminer ces justes valeurs, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du bénéfice et des dépenses en immobilisations, des taux d'actualisation et des taux finaux de croissance futurs. Les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du bénéfice et des dépenses en immobilisations futurs sont conformes aux plans stratégiques présentés au Conseil d'administration de la société. Les taux d'actualisation sont fondés sur le coût du capital moyen pondéré de l'industrie. Ces estimations et hypothèses peuvent changer dans le futur en raison de l'incertitude entourant la concurrence et la conjoncture ou de changements dans les stratégies commerciales. Se reporter à la note 3 pour obtenir de plus amples renseignements.

Instruments financiers Le chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », (le « chapitre 3855 ») du *Manuel de l'ICCA* établit une norme de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des instruments dérivés non financiers. Les instruments financiers doivent tous être classés dans une catégorie déterminée, soit à titre d'actifs ou de passifs financiers détenus à des fins de transaction, de placements détenus jusqu'à leur échéance, de prêts ou de créances, d'actifs financiers disponibles à la vente ou d'autres passifs financiers. La norme exige que les instruments financiers soient inclus dans le bilan de la société et évalués à leur juste valeur, à l'exception des prêts et des créances, des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et des autres passifs financiers, qui sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Les gains et les pertes sur les actifs financiers et les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans le

bénéfice net de la période au cours de laquelle ils se produisent. Les gains et les pertes non réalisés, y compris les variations des taux de change, sur les actifs financiers disponibles à la vente sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé ou subisse une dépréciation; lorsque cela se produit, les gains ou les pertes non réalisés sont comptabilisés dans le bénéfice net. Les coûts de transaction autres que ceux qui se rapportent aux instruments financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction, et qui sont donc passés en charges à mesure qu'ils sont engagés, sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par suite de la mise en application du chapitre 3855, les classements suivants ont été adoptés :

- la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont désignés comme actifs détenus à des fins de transaction, à l'exception de certains équivalents de trésorerie et placements à court terme libellés en dollars américains désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture de flux de trésorerie, qui sont classés comme des actifs financiers disponibles à la vente;
- les débiteurs sont classés comme des prêts et des créances;
- les placements dans des instruments de capitaux propres sont classés comme étant disponibles à la vente;
- la dette bancaire, les créiteurs et certaines charges à payer, la dette à court terme, la dette à long terme, les obligations découlant de contrats de location-acquisition et les titres de participation ont été classés à titre d'autres passifs financiers;
- certaines charges à payer ont été classées comme étant détenues à des fins de transaction.

La société n'a classé aucun actif financier comme étant détenu jusqu'à son échéance.

Instruments dérivés La société a recours à des instruments financiers dérivés sous forme de swaps de devises, de swaps de taux d'intérêt et de contrats à terme de capitaux propres pour gérer les risques courants et prévus liés aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et du cours des actions ordinaires de la société. La société a recours à des instruments financiers et non financiers dérivés sous forme de contrats à terme standardisés de contrats d'option et de contrats à terme pour gérer les risques courants et prévus liés aux fluctuations du prix des marchandises. La société n'a pas recours à des accords de dérivés pour des motifs de négociation ou de spéculation.

Tous les instruments dérivés sont constatés aux bilans consolidés à leur juste valeur conformément au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*. Les instruments non financiers dérivés, tels que certains contrats relatifs au prix des marchandises, sont constatés aux bilans consolidés à leur juste valeur, à moins qu'ils ne soient exonérés de ce traitement parce qu'ils ont été conclus dans le contexte des besoins prévus de l'entité en matière d'achats, de ventes ou d'utilisation. Les instruments dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et constatés aux bilans consolidés à leur juste valeur. La juste valeur est fondée sur le cours du marché lorsqu'il existe un marché actif. S'il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est estimée au moyen de méthodes d'évaluation, essentiellement par l'analyse des flux de trésorerie actualisés. Les instruments dérivés sont constatés comme actifs et passifs à court terme ou à long terme selon leur durée restante jusqu'à échéance. Toute variation de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée dans le bénéfice net, à moins que la comptabilité de couverture de flux de trésorerie ne soit appliquée.

La société identifie, désigne et documente officiellement les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, y compris les swaps de devises et les swaps de taux d'intérêt désignés comme couvertures de flux de trésorerie pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt variables sur une partie de sa trésorerie, de ses équivalents de trésorerie, de ses placements à court terme et de ses dépôts de garantie inscrits comme autres actifs et libellés en dollars américains. La société désigne également ses swaps de devises comme couvertures de flux de trésorerie pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change sur ses billets de placement privé libellés en dollars américains. La société évalue si ces instruments dérivés continuent d'être hautement efficaces dans le cadre de la compensation de la variation des flux de trésorerie des éléments couverts. Lorsqu'il est prévu qu'un dérivé ne sera plus hautement efficace, la comptabilité de couverture n'est plus appliquée. L'inefficacité de la couverture, le cas échéant, est comprise dans le bénéfice net de la période courante.

Conversion des devises Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes de change découlant de la conversion de ces soldes libellés en devises sont comptabilisés dans le bénéfice d'exploitation, à l'exception des swaps de devises, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie disponibles à la vente, des placements à court terme et des dépôts de garantie inscrits comme autres actifs libellés en dollars américains qui sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie et sont reportés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu et sont reclassés dans le bénéfice net lorsqu'ils sont réalisés. Les produits et charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen de l'exercice.

Impôts sur le bénéfice La méthode axée sur le bilan est utilisée pour comptabiliser les impôts sur le bénéfice. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont constatés pour tenir compte des incidences fiscales futures des écarts temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs existants dans les états financiers et leurs valeurs fiscales respectives. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés par application des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur dont il est prévu qu'ils s'appliqueront au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces écarts temporaires sont censés se résorber ou être réglés. L'incidence, sur les actifs et les passifs d'impôts futurs, d'une

Notes afférentes aux états financiers consolidés

modification des taux d'imposition est comptabilisée dans la charge d'impôts quand la modification est en vigueur ou presque en vigueur. Les actifs d'impôts futurs sont évalués et une provision pour moins-value, s'il y a lieu, est inscrite au titre de tout actif d'impôts futurs s'il est plus probable qu'improbable que l'actif ne sera pas réalisé.

Avantages sociaux futurs La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite agréés à prestations déterminées par capitalisation, des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. La société propose également des régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi ainsi qu'un régime d'assurance-invalidité de longue durée couvrant certains de ses salariés. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont généralement des régimes sans capitalisation qui sont essentiellement non contributifs et qui prévoient des prestations pour soins de santé, d'assurance-vie et d'assurance de soins dentaires. La société cotise également à divers régimes de retraite interentreprises qui offrent des prestations de retraite.

Régimes de retraite à prestations déterminées Les coûts et les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes d'avantages sociaux de la société, y compris des avantages complémentaires de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des prestations d'invalidité de longue durée, sont constatés par régularisation d'après des évaluations actuarielles. Ces dernières sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations du taux d'actualisation de la direction, le taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes, le taux de croissance de la rémunération, l'âge et la date du départ à la retraite, le taux de mortalité et le taux de croissance prévu des coûts des soins de santé. Les évaluations actuarielles sont effectuées aux fins comptables en prenant le 30 septembre comme date de mesure. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à la valeur de marché à la date de mesure. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées est fondé sur les taux d'intérêt du marché à la date de mesure, en supposant un portefeuille d'obligations de sociétés cotées AA dont la durée jusqu'à l'échéance correspond, en moyenne, à celle des obligations au titre des prestations constituées.

Le coût des services passés découlant des modifications apportées aux régimes est amorti sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs. Le gain ou la perte actuariel net non amorti qui excède de 10 % le plus élevé de ces montants, soit l'obligation au titre des prestations constituées, soit la juste valeur des actifs des régimes de retraite, au début de l'exercice, est amorti sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs en ce qui a trait aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux régimes d'avantages complémentaires de retraite. Le montant net du gain ou de la perte actuariel non amorti relatif aux avantages postérieurs à l'emploi et aux prestations d'invalidité de longue durée est amorti sur des périodes ne dépassant pas trois ans. La durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs, couverts par les régimes de retraite à prestations déterminées, varie de 9 à 18 ans, avec une moyenne pondérée de 12 ans. La durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés couverts par des régimes d'avantages complémentaires de retraite varie de 7 à 20 ans, avec une moyenne pondérée de 15 ans.

L'actif ou le passif net au titre des prestations constituées correspond à la différence cumulative entre le coût et les cotisations à la caisse de retraite et il est comptabilisé dans les autres actifs ou les autres passifs.

Régimes de retraite à cotisations déterminées et régimes de retraite interentreprises Les coûts des prestations de retraite aux termes des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes de retraite interentreprises sont passés en charges à mesure que les cotisations sont à payer.

Régime d'options sur actions La société constate dans le bénéfice d'exploitation un coût de rémunération et un passif relativement aux attributions d'options sur actions des salariés, qui prévoient le règlement en actions ou par le paiement en espèces de la plus-value des actions, au gré du salarié, selon la méthode de la valeur intrinsèque. Selon cette méthode, le passif au titre de la rémunération à base d'actions correspond à l'excédent du cours des actions ordinaires à la date du bilan sur le prix d'exercice des options sur actions. La variation d'un exercice sur l'autre du passif au titre de la rémunération à base d'actions est constatée dans le bénéfice d'exploitation, selon le délai d'acquisition des droits.

Régime d'unités d'actions restreintes La société constate un coût de rémunération dans le bénéfice d'exploitation, selon le délai d'acquisition des droits, pour chaque unité d'action restreinte attribuée et dont la valeur est égale au cours d'une action ordinaire de Loblaw à la date à laquelle les unités d'actions restreintes sont attribuées à chaque participant, selon une répartition proportionnelle sur la période de performance, et elle effectue des ajustements pour tenir compte des variations du cours jusqu'à la fin de la période de performance. L'effet cumulatif des variations du cours est imputé au bénéfice d'exploitation de la période au cours de laquelle celles-ci surviennent.

Régime d'actionariat à l'intention des salariés La société maintient un régime d'actionariat à l'intention des salariés qui permet à ces derniers d'acquiescer des actions ordinaires de la société au moyen de retenues à la source régulières jusqu'à concurrence de 5 % de leurs gains bruts fixes. La société verse au régime une cotisation supplémentaire équivalant à 25 % de la cotisation de chaque salarié, cotisation qui est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation comme un coût de rémunération dès qu'elle est versée.

Unités d'actions différées Des membres du Conseil d'administration de la société, qui ne font pas partie de la direction de la société, peuvent choisir annuellement de recevoir, en tout ou en partie, leurs honoraires annuels et jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées. Le passif au titre de la rémunération sous forme d'unités d'actions différées est comptabilisé selon le nombre d'unités en circulation et le cours de l'action ordinaire de Loblaw à la date du bilan. La variation d'un exercice sur l'autre du passif au titre de la rémunération sous forme d'unités d'actions différées est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation.

Unités d'actions à versement différé à l'intention des hauts dirigeants En 2008, la société a approuvé la mise en place d'un régime d'octroi d'unités d'actions à versement différé à l'intention des hauts dirigeants. En vertu de ce régime, les hauts dirigeants peuvent choisir de reporter l'intégralité de leurs incitations à court terme qu'ils ont gagnées, assujetties à un plafond global équivalant à trois fois le salaire de base du haut dirigeant, à toute année du régime d'octroi d'unités d'actions à versement différé. Toutes les unités détenues par un haut dirigeant seront versées en espèces le 15 décembre de l'année suivant le départ du haut dirigeant pour quelle que soit la raison. Le haut dirigeant qui choisit de participer au régime doit le faire irrévocablement, pour toute année, avant le début de l'exercice. Le nombre d'unités octroyées pour toute année sera déterminé en divisant les incitations à court terme assujetties au régime d'octroi d'unités d'actions à versement différé par la valeur des actions ordinaires de la société à la date à laquelle les incitations seraient autrement versées. À cette fin, et pour les besoins de détermination de la valeur d'une unité lors de sa conversion en espèces, la valeur des unités d'actions à versement différé sera calculée par le cours moyen pondéré des actions ordinaires de la société transigées à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours précédant la date d'évaluation.

Estimations et hypothèses L'établissement des états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants et les informations présentées dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience passée, sur les connaissances que la direction possède des événements et de la conjoncture en cours ainsi que des activités qui pourraient être entreprises à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Certaines estimations, comme celles relatives à l'évaluation des stocks, aux écarts d'acquisition, aux impôts sur le bénéfice, à la taxe sur les produits et services et aux taxes de vente provinciales ainsi qu'aux dépréciations d'immobilisations et aux avantages sociaux futurs, reposent sur des jugements subjectifs ou complexes à l'égard de questions pouvant être incertaines et tout changement dans ces estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés. Les marchés du crédit illiquides, des capitaux propres volatils, les devises, les marchés de l'énergie et le déclin des dépenses à la consommation ont tous contribué à l'accroissement de l'incertitude liée à ces estimations et hypothèses. Puisque les événements futurs et leurs répercussions ne peuvent être déterminés avec précision, les résultats réels pourraient largement différer de ces estimations. La variation de ces estimations entraînée par une conjoncture fluctuante sera reflétée dans les états financiers des prochains exercices.

Présentation Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude. Les dépôts de garantie, qui ont précédemment été inscrits comme trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme aux bilans consolidés, sont dorénavant inclus dans les autres actifs aux bilans consolidés et ont totalisé 437 \$ au 3 janvier 2009 (322 \$ en 2007). Le passif non réalisé au titre de contrats à terme de capitaux propres de la société, qui était auparavant inscrit comme autres passifs à long terme aux bilans consolidés, est maintenant inclus dans les créditeurs et charges à payer et totalisait 92 \$ au 3 janvier 2009 (91 \$ en 2007).

Normes comptables futures

Écarts d'acquisition et actifs incorporels En novembre 2007, l'ICCA a publié un supplément au chapitre 1000, « Fondements conceptuels des états financiers » et à la NOC-11, « Entreprises en phase de démarrage », et a publié le nouveau chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », (« chapitre 3064 »), dans le *Manuel de l'ICCA*, afin de remplacer le chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », a retiré le chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement », et a modifié l'abrégé 27 du Comité sur les problèmes nouveaux, « Produits et charges au cours de la période de pré-exploitation », (« CPN-27 »), qui ne s'applique pas aux entités qui ont adopté le chapitre 3064. Ces modifications fournissent un encadrement pour la constatation d'actifs incorporels mis au point à l'interne, y compris les actifs conçus dans le cadre d'activités de recherche et de développement, ce qui assure le traitement uniforme de tous les actifs incorporels, peu importe s'ils ont été acquis séparément ou mis au point à l'interne. Les modifications sont applicables aux états financiers annuels et intermédiaires pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008, et la société les mettra donc en application durant le premier trimestre de 2009 rétroactivement, avec retraitement des résultats des périodes comparatives pour l'exercice en cours et l'exercice antérieur. La société en est à évaluer l'incidence de leur application sur ses états financiers.

Risque de crédit et juste valeur des risques financiers et des passifs financiers Le 20 janvier 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux a publié l'abrégé CPN-173, « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers ». Le Comité a convenu que le risque de crédit propre à l'entité et le risque de crédit de ses contreparties devaient être pris en compte dans le calcul de la juste valeur de ses actifs et passifs financiers, notamment les instruments dérivés, pour les besoins de la présentation et de la communication de l'information. Le traitement comptable indiqué par cet abrégé devrait s'appliquer rétrospectivement sans retraitement des périodes antérieures à tous les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur dans les états financiers intermédiaires et annuels terminés le 20 janvier 2009 ou après cette date. L'application rétrospective avec retraitement des périodes antérieures est permise mais non requise. La société évalue l'incidence de cet abrégé sur ses états financiers et appliquera cet abrégé à compter du premier trimestre de 2009.

Note 2. Mise en application de nouvelles normes comptables

Normes comptables adoptées en 2008

Informations à fournir concernant le capital et instruments financiers – informations à fournir et présentation En décembre 2006, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables, soit le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », (« chapitre 1535 »), le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », (« chapitre 3862 »), et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation », (« chapitre 3863 »).

Le chapitre 1535 établit des directives à l'égard de la présentation de l'information concernant le capital d'une société ainsi qu'à l'égard de la façon dont il est géré. La norme prévoit la fourniture accrue d'informations en ce qui concerne i) les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital d'une société, ii) des données quantitatives sur ce que la société considère comme du capital, et iii) la question à savoir si la société s'est conformée aux obligations externes relatives au capital; si elle ne l'a pas fait, les conséquences de cette non-conformité. Il y a lieu de se reporter à la note 21 pour les nouvelles informations à fournir. L'adoption du chapitre 1535 n'a pas eu d'incidence sur les résultats financiers de la société ni sur sa situation financière.

Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Le chapitre 3862 impose davantage d'informations à fournir à l'égard des risques associés aux instruments financiers tels que le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque de marché, et les méthodes utilisées pour repérer, surveiller et gérer ces risques. Le chapitre 3863 reprend les normes à l'égard de la présentation des instruments financiers et des instruments dérivés non financiers et il fournit des directives supplémentaires quant au classement des instruments financiers, du point de vue de l'émetteur, sous la rubrique du passif ou des capitaux propres. Il y a lieu de se reporter aux notes 25 et 26 pour les nouvelles informations à fournir. La présentation de l'information comparative sur la nature et la gravité des risques découlant des instruments financiers n'est pas requise durant l'exercice au cours duquel l'adoption du chapitre 3862 a lieu. L'adoption des chapitres 3862 et 3863 n'a eu aucune incidence sur les résultats financiers de la société, ni sur sa situation financière.

Stocks Le 1^{er} janvier 2008, la société a adopté le chapitre 3031 qui a été publié par l'ICCA en juin 2007 et remplace le chapitre 3030 portant le même intitulé. Le chapitre 3031 prescrit l'évaluation des stocks au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le plus faible des deux montants. Les coûts tels que les coûts de stockage et les frais généraux et d'administration qui ne contribuent pas à amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent sont précisément exclus du coût des stocks et sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. La reprise d'anciens montants de dépréciation à la valeur nette de réalisation en cas d'une augmentation ultérieure de la valeur des stocks est maintenant requise. Le coût des stocks doit se fonder sur la méthode du premier entré, premier sorti ou celle du coût moyen pondéré. Les méthodes d'évaluation du coût des stocks, telles que la méthode du prix de détail, peuvent être utilisées si ces méthodes donnent des résultats proches du coût. La nouvelle norme exige également d'autres informations à fournir, notamment les méthodes comptables adoptées pour évaluer les stocks, la valeur comptable des stocks, le montant des stocks passé en charges au cours de la période, le montant de toute dépréciation et le montant de toute reprise de dépréciation comptabilisée en réduction du montant des stocks passé en charges.

Les stocks de marchandises sont inscrits au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le plus faible des deux montants. Les coûts comprennent les coûts d'achat, déduction faite des remises de fournisseurs, et d'autres coûts comme les frais de transport, qui sont engagés directement pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les articles saisonniers de marchandise générale et les stocks des centres de distribution sont évalués au coût moyen pondéré. La société utilise la méthode du prix de détail pour évaluer le coût de certains stocks des magasins de détail. La société calcule la valeur de réalisation nette estimative comme étant le montant auquel elle estime pouvoir vendre les stocks, compte tenu des fluctuations saisonnières des prix au détail, moins les coûts estimatifs nécessaires pour procéder à la vente. La valeur des stocks est ramenée à la valeur de réalisation nette lorsque la société estime que le coût des stocks ne pourra être recouvré, en raison de leur obsolescence, des dommages qu'ils ont subis ou de la baisse des prix de vente. Lorsque les circonstances qui sont à l'origine de la réduction de valeur des stocks n'existent plus, ou lorsque des signes clairs indiquent une hausse des prix de vente au détail, la réduction de valeur précédemment inscrite est reprise. Les coûts de stockage, les frais généraux et d'administration indirects et certains frais de vente relatifs aux stocks sont passés en charges à la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les ajustements de transition qui découlent de la mise en application du chapitre 3031 sont constatés dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis pour 2008. Les chiffres des périodes précédentes n'ont pas été retraités. Au moment de l'adoption des nouvelles exigences, la société a enregistré aux bilans consolidés une baisse de 65 \$ du solde d'ouverture des stocks, une hausse de 24 \$ des impôts à recouvrer et une baisse de 41 \$ du solde d'ouverture des bénéfices non répartis, découlant de l'application d'une formule de coûts identique à tous les stocks de nature et d'usage semblables pour la société.

Outre les conventions comptables adoptées pour évaluer les stocks, le chapitre 3031 exige également d'autres informations à fournir. Pour des renseignements sur le montant des stocks de marchandises inscrit à titre de charge pour la période, le montant des stocks dont la valeur inférieure au coût a été réduite à la valeur de réalisation nette pour les stocks inscrits en fin de période, ainsi que le montant de reprise des réductions de valeur précédemment constatées, il y a lieu de se reporter à la note 11.

Normes comptables mises en œuvre en 2007

Le 31 décembre 2006, la société a adopté les recommandations contenues dans les chapitres suivants du *Manuel de l'ICCA* : le chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », le chapitre 3865, « Couvertures », le chapitre 1530, « Résultat étendu », le chapitre 3251, « Capitaux propres », et le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces normes ont été appliquées sans retraitement des données des périodes antérieures. Tous les ajustements de transition découlant de ces nouvelles normes ont donné lieu à une diminution des bénéfices non répartis, déduction faite des impôts sur le bénéfice et de la participation sans contrôle de 15 millions de dollars, ainsi qu'à une augmentation du cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur le bénéfice et de la participation sans contrôle de 16 millions de dollars en 2007.

Note 3. Écarts d'acquisition

En 2008 et 2007, la société a effectué son test de dépréciation annuel des écarts d'acquisition et a déterminé qu'il n'y avait aucune dépréciation de la valeur comptable des écarts d'acquisition.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Dans le cours normal de ses activités, la société peut, à l'occasion, faire l'acquisition de magasins franchisés et les convertir en magasins détenus par la société. En 2008, la société a acquis 1 magasin franchisé (4 magasins franchisés en 2007). Ces acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, les résultats des entreprises acquises ayant été inclus dans les états financiers consolidés de la société à partir de la date d'acquisition. La juste valeur des actifs nets acquis était composée d'immobilisations de néant (3 \$ en 2007), d'autres actifs, essentiellement des stocks, d'un montant de néant (1 \$ en 2007) et d'écarts d'acquisition de 1 \$ (8 \$ en 2007) pour une contrepartie en espèces de 1 \$ (9 \$ en 2007), déduction faite des débiteurs des magasins franchisés de néant (3 \$ en 2007).

Le tableau suivant présente la variation des écarts d'acquisition en 2008 et en 2007 :

	2008	2007
Solde au début de l'exercice	806 \$	794 \$
Écarts d'acquisition acquis	1	8
Autres	-	4
Solde à la fin de l'exercice	807 \$	806 \$

Note 4. Charges de restructuration et autres charges

Projet Simplifier Au cours de 2007, la société a approuvé et annoncé la restructuration des activités de mise en marché et d'exploitation en magasin afin de rationaliser ces fonctions, et ce, conformément au Projet Simplifier. La charge cumulative de 3 \$ (197 \$ en 2007) comprend une tranche de 2 \$ (139 \$ en 2007) ayant trait aux prestations de cessation d'emploi, qui comprend des indemnités de départ, des coûts supplémentaires découlant des régimes de retraite liés à la cessation d'emploi de salariés et des coûts de rétention, et d'autres coûts de 1 \$ (58 \$ en 2007), principalement liés à la consultation, lesquels sont directement liés à la restructuration. En 2008, les paiements en espèces se sont établis à 36 \$ (149 \$ en 2007). À la fin de 2008, un passif résiduel de 1 \$ (33 \$ en 2007) relatif à ce projet a été inscrit aux bilans consolidés.

Activités en magasins En 2007, la société a terminé la restructuration de ses activités en magasins précédemment annoncée. En 2008, la société a constaté des produits de 3 \$ (charge de 16 \$ en 2007) relatifs à ce projet. Les paiements en espèces, en 2008, se sont établis à 1 \$ (22 \$ en 2007). À la fin de 2008, un passif résiduel de néant (3 \$ en 2007) relatif à ce projet a été inscrit aux bilans consolidés.

Réseau d'approvisionnement En 2005, la société a approuvé un vaste plan de restructuration de son réseau d'approvisionnement à l'échelle nationale. Les produits cumulatifs de 1 \$ (charge de 9 \$ en 2007) comprennent des produits de 3 \$ (charge de 7 \$ en 2007) liés aux coûts de prestations de cessation d'emploi résultant des départs forcés prévus et une charge de 2 \$ (2 \$ en 2007) liée aux coûts de fermeture d'installations et autres coûts. Les paiements en espèces, en 2008, se sont établis à 25 \$ (5 \$ en 2007). À la fin de 2008, un passif résiduel de 7 \$ (33 \$ en 2007) relatif à ce projet a été inscrit aux bilans consolidés.

Le tableau qui suit résume les coûts constatés et les paiements en espèces effectués de même que le passif net correspondant aux 3 janvier 2009 et 29 décembre 2007 :

	Coûts de prestations de cessation d'emploi	Coûts de fermeture des installations et autres coûts	Total de 2008	Total de 2007
Passif net au début de l'exercice	59 \$	12 \$	71 \$	40 \$
Coûts constatés				
Projet Simplifier	2 \$	1 \$	3 \$	197 \$
Activités en magasins	-	(3)	(3)	16
Réseau d'approvisionnement	(3)	2	(1)	9
	(1) \$	- \$	(1) \$	222 \$
Paiements en espèces				
Projet Simplifier	26 \$	10 \$	36 \$	149 \$
Activités en magasins	1	-	1	22
Réseau d'approvisionnement	23	2	25	5
	50 \$	12 \$	62 \$	176 \$
Charges portées en réduction des autres actifs ¹⁾	-	-	-	15
Passif net à la fin de l'exercice	8 \$	- \$	8 \$	71 \$
Comptabilisé dans les bilans consolidés comme suit :				
Créditeurs et charges à payer	8	-	8	50
Autres passifs (note 17)	-	-	-	21
Passif net à la fin de l'exercice	8 \$	- \$	8 \$	71 \$

Note 5. Intérêts débiteurs et autres frais de financement

	2008	2007
Intérêts sur la dette à long terme	286 \$	285 \$
Intérêts (créditeurs) débiteurs sur les instruments financiers dérivés	(4)	12
Intérêts débiteurs (créditeurs) nets à court terme	2	(6)
Intérêts créditeurs sur les dépôts de garantie	(9)	(17)
Dividendes sur les titres de participation	8	-
Montant capitalisé au titre des immobilisations	(20)	(22)
Intérêts débiteurs	263 \$	252 \$

1) Représente les coûts du régime de retraite à prestations déterminées imputés aux autres actifs. Les charges portées en réduction des autres actifs sont liées aux prestations contractuelles de cessation d'emploi qui ont été constatées et qui ont entraîné la réduction des actifs des régimes (se reporter à la note 14).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au cours de 2008, des intérêts débiteurs nets de 283 \$ (261 \$ en 2007) ont été constatés à l'égard des actifs et passifs financiers non classés comme étant détenus à des fins de transaction. De plus, des produits de 12 \$ (24 \$ en 2007) tirés de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme détenus par Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale en propriété exclusive de la société à la Barbade, ont été comptabilisés dans les intérêts créditeurs nets à court terme. Glenhuron a également perçu des intérêts créditeurs sur les dépôts de garantie.

Les intérêts et les dividendes sur titres de capital versés en 2008 se sont établis à 402 \$ (397 \$ en 2007), et les intérêts perçus se sont élevés à 132 \$ (128 \$ en 2007).

Note 6. Impôts sur le bénéfice

Le taux d'imposition effectif de la société figurant dans les états consolidés des résultats est comptabilisé à un taux qui diffère du taux d'imposition de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi pour les raisons suivantes :

	2008	2007
Taux d'imposition de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi	30,8 %	33,2 %
Augmentation (diminution) nette résultant de ce qui suit :		
Bénéfice dans des compétences dont les taux d'imposition diffèrent des taux d'imposition canadiens prévus par la loi	(3,2)	1,4
Montants non imposables	(0,3)	(1,5)
Incidence des modifications des taux d'imposition prévus par la loi sur les soldes d'impôts futurs	-	(2,3)
Autres	1,8	0,2
Taux d'imposition effectif	29,1 %	31,0 %

Le montant net des impôts sur le bénéfice payés en 2008 s'est élevé à 122 \$ (220 \$ en 2007).

L'incidence cumulative sur les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs des modifications des taux d'imposition prévus par la loi au palier fédéral et dans certaines provinces au Canada est constatée dans les états financiers consolidés au moment où ces taux deviennent presque en vigueur. Par conséquent, en 2007, une réduction nette de 11 \$ de la charge d'impôts futurs a été constatée par suite de la variation des taux d'imposition prévus par la loi au palier fédéral et dans certaines provinces au Canada.

L'incidence sur les impôts sur le bénéfice des écarts temporaires qui ont donné lieu à une partie importante des actifs (passifs) d'impôts futurs se présente comme suit :

	2008	2007
Créditeurs et charges à payer	32 \$	47 \$
Autres passifs	146	120
Immobilisations	(294)	(259)
Autres actifs	(101)	(89)
Report de pertes en avant (échéant de 2015 à 2028)	78	41
Autres	9	16
Passif d'impôts futurs nets	(130) \$	(124) \$
	2008	2007
Comptabilisé dans les bilans consolidés comme suit :		
Actifs d'impôts futurs à court terme	41 \$	56 \$
Passif d'impôts futurs à long terme	(171)	(180)
Passif d'impôts futurs nets	(130) \$	(124) \$

Note 7. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire (en dollars, sauf indication contraire)

	2008	2007
Bénéfice net aux fins du bénéfice de base par action (en millions de dollars)	545 \$	330 \$
Dividendes sur les titres de participation (en millions de dollars) (note 21)	8	-
Bénéfice net aux fins du bénéfice dilué par action (en millions de dollars)	553	330
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 20)	274,2	274,2
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions (en millions)	0,1	-
Effet dilutif des titres de participation (en millions) (note 19)	3,6	-
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	277,9 \$	274,2 \$
Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire (en dollars)	1,99 \$	1,20 \$

Les options sur actions en cours dont le prix d'exercice était supérieur au cours des actions ordinaires de la société au 3 janvier 2009 n'ont pas été prises en compte dans le calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire. En conséquence, 4 690 732 options sur actions (6 390 459 en 2007) assorties d'un prix d'exercice moyen pondéré de 52,98 \$ l'action ordinaire (52,67 \$ en 2007) ont été exclues du calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire.

Note 8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le tableau suivant présente les composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au 3 janvier 2009 et au 29 décembre 2007 :

	2008	2007
Trésorerie	42 \$	61 \$
Équivalents de trésorerie – placements à court terme échéant dans un délai d'au plus de 90 jours :		
Dépôts à terme bancaires	–	77
Bons du Trésor	219	109
Titres de créance du gouvernement	58	59
Papier commercial de sociétés	209	124
Trésorerie et équivalents de trésorerie	528 \$	430 \$

La société a constaté un gain de change non réalisé de 210 \$ (perte de 155 \$ en 2007) par suite de la conversion de sa trésorerie, de ses équivalents de trésorerie, de ses placements à court terme et de ses dépôts de garantie inclus dans les autres actifs libellés en dollars américains, dont un gain de 87 \$ (perte de 60 \$ en 2007) qui avait trait à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie. Le gain ou la perte découlant de la conversion de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie inclus dans les autres actifs est en partie compensé par la constatation dans le bénéfice d'exploitation et le cumul des autres éléments du résultat étendu d'une perte ou d'un gain de change non réalisé sur les swaps de devises, tel qu'il est décrit à la note 24.

Note 9. Débiteurs

Le tableau suivant présente les composantes des débiteurs au 3 janvier 2009 et au 29 décembre 2007 :

	2008	2007
Créances sur cartes de crédit	2 206 \$	2 023 \$
Montant titrisé	(1 775)	(1 475)
Créances sur cartes de crédit, montant net	431	548
Autres débiteurs	436	337
Débiteurs	867 \$	885 \$

Créances sur cartes de crédit La société, par l'entremise de la Banque *PC*, procède à la titrisation de certaines créances sur cartes de crédit en vendant ces dernières à des fiduciaires indépendantes qui émettent des titres portant intérêt. Lorsque la Banque *PC* vend des créances sur cartes de crédit, elle conserve ses responsabilités de gestion et certaines responsabilités d'administration, ainsi que des droits sur les créances titrisées, qui correspondent au droit à des flux de trésorerie futurs, après avoir tenu compte des obligations envers les investisseurs. Ces droits sont désignés comme étant détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur dans les débiteurs. La juste valeur de ces droits conservés a été estimée selon les meilleures estimations de la direction quant à la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs prévus à l'aide des hypothèses clés. Bien que la Banque *PC* demeure responsable de la gestion de toutes les créances sur cartes de crédit, elle ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour la gestion des créances sur cartes de crédit vendues aux fiduciaires indépendantes.

En 2008, la Banque *PC* a titrisé des créances sur cartes de crédit de 300 \$ (225 \$ en 2007), par la vente d'une partie des droits dans ces créances aux fiduciaires indépendantes. Une tranche des créances titrisées est comprise dans la facilité liée à la fiducie indépendante, d'une durée de 364 jours, et renouvelable annuellement. Si les modalités de cette facilité ne sont pas renouvelées, les montants recouverts pourront être accumulés avant la date d'échéance, et le montant de cette tranche des créances titrisées sera remboursé aux fiduciaires indépendantes. La titrisation a donné lieu à un gain de 1 \$ (1 \$ en 2007) sur la vente initiale du passif de gestion de 1 \$ (néant en 2007). Au cours de 2008, la Banque *PC* a reçu 176 \$ (141 \$ en 2007) provenant des produits de titrisation générés par les créances sur cartes de crédit des fiduciaires indépendantes. Une augmentation du passif de gestion

de 1 \$ (2 \$ en 2007) a été constatée au cours de l'exercice sur la titrisation et la juste valeur du passif de gestion constaté en fin d'exercice s'est chiffré à 11 \$ (10 \$ en 2007). Le recours des fiduciaires à l'égard des actifs de la Banque PC se limite aux droits conservés de la Banque PC et est de plus appuyé par la société par des lettres de garantie correspondant à un montant de 116 \$ (89 \$ en 2007) d'une tranche du montant titrisé (se reporter à la note 27).

Le montant net des pertes sur créances, de 35 \$ (11 \$ en 2007), comprend des pertes sur créances de 99 \$ (57 \$ en 2007) sur le portefeuille total de créances sur cartes de crédit, déduction faite des pertes sur créances de 64 \$ (46 \$ en 2007) relatives aux créances sur cartes de crédit titrisées.

Le tableau qui suit indique également la sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à une variation défavorable immédiate de 10 % et de 20 % de ces hypothèses économiques clés en 2008. L'analyse de sensibilité figurant dans le tableau est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chaque hypothèse clé ont été calculées séparément, sans tenir compte des variations des autres hypothèses clés. Les résultats réels pourraient entraîner des variations simultanées de plusieurs hypothèses clés. Toute variation d'un facteur pourrait entraîner des variations d'autres facteurs, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Variation des hypothèses		
	2008	10 %	20 %
Valeur comptable des droits conservés	14 \$		
Taux de paiement (mensuel)	41,56 %	(1) \$	(2) \$
Durée moyenne pondérée (années)	0,7		
Pertes prévues sur créances	5,35 %	(2) \$	(4) \$
Taux d'actualisation annuel appliqué aux flux de trésorerie résiduels	7,65 %		
Rendement net	13,00 %	(4) \$	(9) \$
Coût des fonds	3,65 %	(1) \$	(3) \$

Les flux de trésorerie liés aux opérations de titrisation se détaillent comme suit :

	2008	2007
Produit tiré de nouvelles opérations de titrisation	300 \$	225 \$
Rentrées nettes tirées des droits conservés	177 \$	143 \$

Les créances sur cartes de crédit qui étaient en souffrance au 3 janvier 2009, d'un montant de 7 \$, ne sont pas classées comme douteuses étant donné qu'elles sont en souffrance depuis moins de 90 jours et que la plupart de ces créances devraient vraisemblablement être réglées. Tout solde sur créances sur cartes de crédit en souffrance depuis 180 jours ou dont le recouvrement est considéré comme douteux est radié. La concentration du risque de crédit au titre des débiteurs est limitée étant donné la diversité de la clientèle de la société. Le risque de crédit sur les créances sur cartes de crédit est géré de la manière décrite à la note 26.

Autres débiteurs Les autres débiteurs se composent essentiellement de créances de franchisés indépendants, de magasins associés et de comptes indépendants. Les autres débiteurs qui sont en souffrance mais non encore douteux totalisaient 79 \$ au 3 janvier 2009 dont une tranche d'un montant minimal était en souffrance depuis plus de 60 jours.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Note 10. Provisions pour créances

La société maintient la provision pour créances sur cartes de crédit comptabilisée dans les bilans consolidés à un niveau qu'elle juge approprié pour absorber les pertes sur créances sur cartes de crédit. La provision pour perte sur créances sur cartes de crédit est inscrite dans les débiteurs, aux bilans consolidés. La provision pour les autres créances des magasins associés et indépendants est inscrite aux bilans consolidés, dans les débiteurs. Le tableau suivant présente l'évolution des provisions pour pertes de la société :

Créances sur cartes de crédit

	3 janvier 2009	29 décembre 2007
Provision au début de l'exercice	(13) \$	(11) \$
Provision pour pertes	(35)	(11)
Recouvrements	(14)	(7)
Radiations	47	16
Provision à la fin de l'exercice	(15) \$	(13) \$

Autres débiteurs

	3 janvier 2009	29 décembre 2007
Provision au début de l'exercice	(35) \$	(37) \$
Provision pour pertes	(81)	(79)
Radiations	92	81
Provision à la fin de l'exercice	(24) \$	(35) \$

Note 11. Stocks

Le coût des stocks de marchandises constaté à titre de charge était de 23 891 \$ à la fin de l'exercice terminé le 3 janvier 2009. La société a comptabilisé une charge de 16 \$ correspondant à la dévaluation des stocks comptabilisés au 3 janvier 2009, afin de les ramener à la valeur de réalisation nette. Aucune réduction de valeur des stocks précédemment comptabilisée n'a été contrepassée parce que les stocks n'étaient plus considérés comme vendus à un prix inférieur au coût.

Note 12. Immobilisations

	2008			2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Propriétés détenues aux fins d'aménagement	556 \$	-	556 \$	525 \$	-	525 \$
Propriétés en cours d'aménagement	164	-	164	89	-	89
Terrains	1 753	-	1 753	1 709	-	1 709
Bâtiments	5 471	1 454 \$	4 017	5 292	1 254 \$	4 038
Matériel et agencements	4 266	3 033	1 233	4 108	2 857	1 251
Améliorations aux bâtiments et améliorations locatives	517	255	262	518	238	280
	12 727	4 742	7 985	12 241	4 349	7 892
Bâtiments et matériel loués aux termes de contrats de location-acquisition	170	110	60	164	103	61
	12 897 \$	4 852 \$	8 045 \$	12 405 \$	4 452 \$	7 953 \$

Les éléments suivants ont été constatés dans le bénéfice d'exploitation en 2008 : une charge au titre de la dépréciation des immobilisations de 29 \$ (33 \$ en 2007) et une charge au titre de l'amortissement accéléré de 11 \$ (3 \$ en 2007).

Note 13. Autres actifs

	2008	2007
Dépôts de garantie	437 \$	322 \$
Actif au titre des prestations constituées (note 14)	273	181
Placements dans des franchises et autres créances	203	217
Swaps de devises non réalisés à recevoir (note 24)	107	270
Charges reportées et autres	153	154
	1 173 \$	1 144 \$

Les charges reportées et autres ci-dessus comprennent des swaps de taux d'intérêt non réalisés à recevoir de 21 \$ (9 \$ en 2007) et des charges de 7 \$ (5 \$ en 2007) se rapportant à un contrat à terme d'achat d'électricité (se reporter à la note 24).

Note 14. Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite et autres régimes

La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite agréés à prestations déterminées par capitalisation, des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. Certaines obligations de la société à l'égard de ces régimes de retraite complémentaires sont garanties par une lettre de garantie émise par une importante banque à charte canadienne. Les régimes de retraite à prestations déterminées de la société sont essentiellement non contributifs et versent généralement des prestations fondées sur les gains moyens de carrière.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

En 2006, la société a mis en place un régime de retraite national à cotisations déterminées à l'intention des salariés. Le choix a été offert à tous les salariés admissibles de participer à ce nouveau régime et de convertir leurs prestations de retraite déjà constituées ou de continuer à participer à leurs régimes de retraite à prestations déterminées existants. Les nouveaux salariés ne peuvent participer qu'au régime de retraite national à cotisations déterminées.

La société propose également d'autres régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi ainsi qu'un régime d'assurance-invalidité de longue durée couvrant certains de ses salariés. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont généralement des régimes sans capitalisation qui sont essentiellement non contributifs et qui prévoient des prestations pour soins de santé, d'assurance-vie et d'assurance-soins dentaires. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite sont offerts aux salariés admissibles selon leur âge au moment de leur départ à la retraite tandis que le régime d'avantages postérieurs à l'emploi est offert aux salariés admissibles en congé d'invalidité de longue durée. Dans le cas de la majorité des régimes d'avantages complémentaires de retraite prévoyant des prestations pour soins de santé proposés aux récents et aux futurs retraités, le total des prestations payables par la société est assujéti à un plafond.

La société cotise également à divers régimes de retraite interentreprises qui offrent des prestations de retraite.

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes ont été déterminées aux fins comptables en prenant le 30 septembre comme date de mesure.

Capitalisation des régimes de retraite et des autres régimes

Les plus récentes évaluations actuarielles des régimes de retraite à prestations déterminées effectuées aux fins de la capitalisation (« évaluations de la capitalisation ») ont été établies au 31 décembre 2006 ou au 31 décembre 2007. La société est tenue de présenter des évaluations de la capitalisation au moins une fois tous les trois ans; les prochaines évaluations de la capitalisation pour deux des régimes seront préparées au 31 décembre 2008 et pour les autres, au plus tard aux 31 décembre 2009 et 2010.

Le total des paiements en espèces versés par la société en 2008, constitués des cotisations versées aux régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation, aux régimes de retraite à cotisations déterminées, aux régimes de retraite interentreprises, au régime d'assurance-invalidité de longue durée ainsi que des prestations versées directement aux bénéficiaires des régimes de retraite à prestations déterminées complémentaires et autres régimes sans capitalisation, s'élève à 215 \$ (183 \$ en 2007).

En 2009, la société prévoit verser des cotisations d'environ 100 \$ aux régimes de retraite agréés à prestations déterminées par capitalisation. Ce montant estimatif pourrait varier lorsque les évaluations actuarielles seront achevées de même qu'en fonction du rendement du marché et des exigences réglementaires. La société prévoit également verser, en 2009, des cotisations aux régimes de retraite à cotisations déterminées, aux régimes de retraite interentreprises ainsi que des prestations versées aux bénéficiaires des régimes de retraite à prestations déterminées complémentaires et des autres régimes sans capitalisation.

Situation des régimes de retraite et des autres régimes

Les informations relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux autres régimes de la société, pris collectivement, se présentent comme suit :

	2008			2007		
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Total	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Total
Actifs des régimes						
Juste valeur au début de l'exercice	1 161 \$	33 \$	1 194 \$	1 052 \$	44 \$	1 096 \$
(Perte réelle) rendement réel des actifs des régimes	(145)	2	(143)	91	1	92
Cotisations de l'employeur	142	11	153	77	10	87
Cotisations des salariés	2	1	3	2	2	4
Prestations versées	(81)	(24)	(105)	(61)	(23)	(84)
Transferts au régime national de retraite à cotisations déterminées	(23)	-	(23)	-	-	-
Autres	-	-	-	-	(1)	(1)
Juste valeur à la fin de l'exercice	1 056 \$	23 \$	1 079 \$	1 161 \$	33 \$	1 194 \$
Obligations au titre des prestations constituées						
Solde au début de l'exercice	1 232 \$	319 \$	1 551 \$	1 262 \$	308 \$	1 570 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	47	38	85	52	44	96
Intérêts débiteurs	69	18	87	65	16	81
Prestations versées	(81)	(24)	(105)	(61)	(23)	(84)
Gain actuariel	(85)	(28)	(113)	(87)	(22)	(109)
Coûts de cessation d'emploi ²⁾	-	-	-	7	-	7
Coûts spéciaux de cessation d'emploi ²⁾	-	-	-	6	-	6
Gains sur compression ³⁾	-	-	-	(11)	(2)	(13)
Transferts au régime national de retraite à cotisations déterminées	(23)	-	(23)	-	-	-
Autres	2	-	2	(1)	(2)	(3)
Solde à la fin de l'exercice	1 161 \$	323 \$	1 484 \$	1 232 \$	319 \$	1 551 \$
Insuffisance des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des régimes						
Fraction non amortie des coûts des services passés	2	(5)	(3)	2	(6)	(4)
Perte actuarielle nette non amortie	334	97	431	193	137	330
Actif (passif) net au titre des prestations constituées	231 \$	(208) \$	23 \$	124 \$	(155) \$	(31) \$
Comptabilisé dans les bilans consolidés comme suit :						
Autres actifs (note 13)	273 \$	- \$	273 \$	170 \$	11 \$	181 \$
Autres passifs (note 17)	(42)	(208)	(250)	(46)	(166)	(212)
Actif (passif) net au titre des prestations constituées	231 \$	(208) \$	23 \$	124 \$	(155) \$	(31) \$

1) Les autres régimes comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, le régime d'avantages postérieurs à l'emploi et le régime d'assurance-invalidité de longue durée.

2) Les coûts contractuels et les coûts spéciaux de cessation d'emploi, résultant du Projet Simplifier 2007 et comprenant la restructuration et la rationalisation des fonctions de mise en marché et des activités en magasin de la société, ont été comptabilisés dans les charges de restructuration et autres charges en 2007 (se reporter à la note 4).

3) Certains régimes de retraite à prestations déterminées et les autres régimes sur lesquels le Projet Simplifier 2007 - projet de restructuration et de rationalisation des fonctions de mise en marché et des activités en magasin de la société - a eu une incidence, ont été mesurés à nouveau le 31 mars 2007, et les coûts postérieurs au 1^{er} avril 2007 ont été établis selon un taux d'actualisation de 5,0 %, ce qui a donné lieu à une incidence négligeable sur le bénéfice net en 2007 et à des gains sur compression, lesquels ont été contrebalancés par des pertes actuarielles nettes non amorties relatives à ces régimes.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Situation de capitalisation – déficit des régimes

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice comprennent les montants suivants à l'égard des régimes dont les obligations au titre des prestations constituées sont supérieures aux actifs des régimes :

	2008		2007	
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾
Juste valeur des actifs des régimes	977 \$	23 \$	326 \$	33 \$
Obligations au titre des prestations constituées	1 083	323	424	319
Insuffisance des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des régimes	(106) \$	(300) \$	(98) \$	(286) \$

1) Les autres régimes comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, le régime d'avantages postérieurs à l'emploi et le régime d'assurance-invalidité de longue durée.

Répartition des actifs

Au 30 septembre, les actifs des régimes étaient détenus en fiducie et constitués des catégories d'actifs suivantes :

Pourcentage des actifs des régimes	2008		2007	
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾
Catégorie d'actifs				
Titres de capitaux propres	62 %	– %	63 %	– %
Titres de créance	37 %	99 %	35 %	91 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 %	1 %	2 %	9 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

1) Les autres régimes comprennent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et le régime d'assurance-invalidité de longue durée.

Les actifs des régimes de retraite comprennent des titres émis par George Weston limitée (« Weston »), actionnaire majoritaire de la société, et par Loblaw, d'une juste valeur respective de néant et de 2 \$ (5 \$ et 1 \$ en 2007) au 30 septembre 2008. Les actifs des autres régimes ne comprennent aucun titre émis par Weston ou Loblaw.

Coût des régimes de retraite et des autres régimes

Le coût net total des régimes de retraite et des régimes de retraite interentreprises de la société se résume comme suit :

	2008		2007	
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾
Coût des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite des cotisations des salariés	45 \$	37 \$	50 \$	42 \$
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des régimes	69	18	65	16
Perte réelle (rendement réel) des actifs des régimes	145	(2)	(91)	(1)
Gain actuariel	(85)	(28)	(87)	(22)
Coûts contractuels de cessation d'emploi ²⁾	-	-	7	-
Coûts spéciaux de cessation d'emploi ²⁾	-	-	6	-
Perte sur compression ²⁾	-	-	2	-
Coût (revenu) des régimes à prestations déterminées, avant les ajustements pour tenir compte de la nature à long terme des coûts des prestations futures	174	25	(48)	35
(Insuffisance) excédent du rendement réel sur le rendement prévu des actifs des régimes	(230)	-	9	(1)
Excédent de la perte actuarielle nette non amortie sur le gain actuariel réel lié aux obligations au titre des prestations constituées	91	40	99	34
Insuffisance de la fraction non amortie des coûts des services passés sur les coûts réels des services passés	-	(1)	-	(1)
Coût net des régimes à prestations déterminées	35	64	60	67
Coût des régimes à cotisations déterminées	11	-	10	-
Coût des régimes de retraite interentreprises	51	-	50	-
Coût net des régimes	97 \$	64 \$	120 \$	67 \$
Comptabilisé dans les états consolidés des résultats comme suit :				
Coût des régimes de retraite et des autres régimes	97 \$	64 \$	105 \$	67 \$
Charges de restructuration et autres charges ²⁾	-	-	15	-
Coût net des régimes	97 \$	64 \$	120 \$	67 \$

1) Les autres régimes comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, le régime d'avantages postérieurs à l'emploi et le régime d'assurance-invalidité de longue durée.

2) Les coûts contractuels et les coûts spéciaux de cessation d'emploi, ainsi que les pertes sur compression, résultant du Projet Simplifier 2007 et comprenant la restructuration et la rationalisation des fonctions de mise en marché et des activités en magasin de la société, ont été comptabilisées dans les charges de restructuration et autres charges en 2007 (se reporter à la note 4).

Hypothèses relatives aux régimes

La moyenne pondérée des principales hypothèses actuarielles annuelles utilisées pour calculer les obligations de la société au titre des prestations constituées à la date de mesure du 30 septembre et le coût net des régimes à prestations déterminées était la suivante :

	2008		2007	
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	6,0 %	5,8 %	5,5 %	5,3 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %		3,5 %	
Coût net des régimes à prestations déterminées				
Taux d'actualisation ²⁾	5,5 %	5,3 %	5,0 %	5,0 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	7,5 %	5,0 %	7,75 %	5,0 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %		3,5 %	

1) Les autres régimes comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, le régime d'avantages postérieurs à l'emploi et le régime d'assurance-invalidité de longue durée.

2) Certains régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes touchés sur lesquels le Projet Simplifier 2007 – projet de restructuration et de rationalisation des fonctions de mise en marché et des activités en magasin de la société – a eu une incidence, ont été mesurés à nouveau le 31 mars 2007, et les coûts postérieurs au 1^{er} avril 2007 ont été établis selon un taux d'actualisation de 5,0 %, ce qui a donné lieu à une incidence négligeable sur le bénéfice net en 2007 et à des gains sur compression, lesquels ont été contrebalancés par des pertes actuarielles nettes non amorties relatives à ces régimes.

Le taux de croissance du coût des soins de santé, principalement les coûts des médicaments et les autres coûts de services médicaux liés à d'autres régimes d'avantages sociaux, est évalué à 10,0 % (10,0 % en 2007) et il est présumé qu'il diminuera graduellement pour s'établir à 5,0 % d'ici 2015 (5,0 % d'ici 2015 en 2007) et demeurer à ce niveau par la suite.

Sensibilité des hypothèses clés

Le tableau qui suit indique les hypothèses clés pour 2008 et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des prestations constituées et sur le coût des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes. Le tableau tient compte de l'incidence sur les coûts des services rendus au cours de l'exercice et sur les intérêts débiteurs du taux d'actualisation et du taux de croissance prévu des coûts des soins de santé.

L'analyse de sensibilité figurant dans le tableau est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chaque hypothèse clé ont été calculées séparément, sans tenir compte des variations des autres hypothèses clés. Les résultats réels pourraient entraîner des variations de plusieurs hypothèses clés simultanément. Des variations d'un facteur pourraient entraîner des variations d'autres facteurs, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Régimes de retraite		Autres régimes ¹⁾	
	Obligations au titre des prestations constituées	Coût des régimes ²⁾	Obligations au titre des prestations constituées	Coût des régimes ²⁾
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes		7,5 %		5,0 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	s. o.	(11) \$	s. o.	- \$
d'une diminution de 1 %	s. o.	11 \$	s. o.	- \$
Taux d'actualisation	6,0 %	5,5 %	5,8 %	5,3 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	(160) \$	(8) \$	(36) \$	(3) \$
d'une diminution de 1 %	186 \$	9 \$	42 \$	3 \$
Taux de croissance prévu des coûts des soins de santé ³⁾			9,5 %	10,0 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	s. o.	s. o.	31 \$	5 \$
d'une diminution de 1 %	s. o.	s. o.	(27) \$	(4) \$

s.o. – sans objet

- 1) Les autres régimes comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, le régime d'avantages postérieurs à l'emploi et le régime d'assurance-invalidité de longue durée.
- 2) La sensibilité du taux d'actualisation et du taux de croissance prévu des coûts des soins de santé ne s'applique qu'aux coûts des services rendus au cours de l'exercice et aux intérêts débiteurs.
- 3) Diminution graduelle jusqu'à 5,0 % d'ici 2015 (5,0 % d'ici 2015 en 2007) en ce qui a trait aux obligations au titre des prestations constituées et du coût des régimes, qui s'établiront à ce niveau par la suite.

Note 15. Dette à court terme

En 2008, la société a conclu une facilité de crédit engagée de 5 ans d'un montant de 800 \$ consentie par un consortium bancaire et qui contient certaines clauses restrictives financières (se reporter à la note 21). Cette facilité constitue la principale source de financement à court terme de la société et permet à celle-ci d'effectuer des emprunts pour une durée pouvant atteindre 180 jours. L'intérêt est fondé sur un taux variable, essentiellement le taux d'acceptation bancaire, et une marge applicable est fondée sur la cote de solvabilité de la société. Cette facilité a remplacé une facilité de crédit engagée à 364 jours d'un montant de 500 \$. Au 3 janvier 2009, 190 \$ avaient été prélevés sur cette nouvelle facilité de crédit engagée de 5 ans. En 2008, la dette à court terme ne comprenait aucun papier commercial (418 \$ en 2007).

Note 16. Dette à long terme

	2008	2007
Billets de Les Compagnies Loblaw limitée		
6,00 %, échéant en 2008	- \$	390 \$
5,75 %, échéant en 2009	125	125
7,10 %, échéant en 2010	300	300
6,50 %, échéant en 2011	350	350
5,40 %, échéant en 2013	200	200
6,00 %, échéant en 2014	100	100
7,10 %, échéant en 2016	300	300
6,65 %, échéant en 2027	100	100
6,45 %, échéant en 2028	200	200
6,50 %, échéant en 2029	175	175
11,40 %, échéant en 2031		
- capital	151	151
- incidence du rachat du coupon	(55)	(44)
6,85 %, échéant en 2032	200	200
6,54 %, échéant en 2033	200	200
8,75 %, échéant en 2033	200	200
6,05 %, échéant en 2034	200	200
6,15 %, échéant en 2035	200	200
5,90 %, échéant en 2036	300	300
6,45 %, échéant en 2039	200	200
7,00 %, échéant en 2040	150	150
5,86 %, échéant en 2043	55	55
Billets du placement privé		
6,48 %, échéant en 2013 (150 millions de dollars américains)	180	-
6,86 %, échéant en 2015 (150 millions de dollars américains)	181	-
Autres éléments au taux d'intérêt moyen pondéré de 11,50 %, échéant de 2009 à 2043	9	17
Prêts exigibles des EDDV i) (se reporter à la note 27)	152	153
Obligations découlant de contrats de location-acquisition i) (se reporter à la note 18)	62	62
Total de la dette à long terme	4 235	4 284
Moins la tranche échéant à moins de un an	165	432
	4 070 \$	3 852 \$

i) Conformément aux exigences de la NOC-15, les bilans consolidés au 3 janvier 2009 comprennent les prêts exigibles et les obligations découlant de contrats de location-acquisition de 179 \$ (183 \$ en 2007) des EDDV consolidées par la société, dont une tranche de 35 \$ (32 \$ en 2007) est exigible d'ici un an.

En 2008, la société a émis 300 \$ US de billets à taux fixe dans le cadre d'un financement par placement privé soumis à certaines clauses restrictives financières (se reporter à la note 21). Les billets ont été émis en deux tranches égales de 150 \$ US comprenant des billets de 5 ans et de 7 ans à des taux d'intérêt de 6,48 % et de 6,86 % respectivement. La société a conclu des swaps sur devises à taux fixe, dont une tranche est désignée comme couvertures de flux de trésorerie pour gérer le risque de change. Au 3 janvier 2009, un montant de 361 \$ a été inscrit dans la dette à long terme aux bilans consolidés. De plus amples renseignements relatifs aux conventions de la société sur les couvertures de flux de trésorerie se trouvent à la note 1.

Le calendrier de remboursement de la dette à long terme, incluant les EDDV et les autres dettes, selon l'échéance, est le suivant : 165 \$ en 2009, 333 \$ en 2010, 381 \$ en 2011, 25 \$ en 2012, 409 \$ en 2013; et 2 922 \$ par la suite.

En 2008, le billet à moyen terme à 6,00 % de 390 \$ est arrivé à échéance le 2 juin 2008 et a été remboursé. Après la fin de l'exercice, la société a remboursé ses billets à moyen terme à 5,75 % de 125 \$ arrivés à échéance.

Il y a lieu de se reporter à la note 25 pour connaître la juste valeur de la dette à long terme.

Note 17. Autres passifs

	2008	2007
Passif au titre des prestations constituées (note 14)	250 \$	212 \$
Remises des fournisseurs reportées (note 29)	56	-
Passif au titre des swaps de taux d'intérêt non réalisé (note 24)	43	28
Taxe sur les produits et services et taxes de vente provinciales	27	23
Rémunération à base d'actions (note 22)	12	10
Charges de restructuration et autres charges (note 4)	-	21
Autres	57	74
	445 \$	368 \$

La rubrique Autres susmentionnée comprend une garantie de 7 \$ (7 \$ en 2007) qui est en fait un passif financier lié à la lettre de garantie émise par une importante banque à charte canadienne en faveur d'une fiducie de financement indépendante.

Note 18. Contrats de location

Preneur à bail

Les versements minimums futurs aux termes des contrats de location-exploitation de la société se répartissent comme suit :

	Versements à effectuer pour chaque exercice						2008 Total	2007 Total
	2009	2010	2011	2012	2013	Jusqu'en 2046		
Versements aux termes de contrats de location-exploitation	207 \$	189 \$	166 \$	143 \$	125 \$	793 \$	1 623 \$	1 423 \$
Revenu prévu provenant de la sous-location	(33)	(29)	(23)	(18)	(16)	(64)	(183)	(172)
Versements nets aux termes de contrats de location-exploitation	174 \$	160 \$	143 \$	125 \$	109 \$	729 \$	1 440 \$	1 251 \$

Donneur à bail

Les immobilisations dans les bilans consolidés comprennent le coût des propriétés détenues à des fins locatives et s'élèvent à 603 \$ (571 \$ en 2007) et un amortissement cumulé connexe de 173 \$ (163 \$ en 2007). Pour l'exercice terminé le 3 janvier 2009, le revenu locatif tiré de ces contrats de location-exploitation a totalisé 45 \$ (49 \$ en 2007).

Contrats de location-acquisition

Les obligations découlant de contrats de location-acquisition de 62 \$ (62 \$ en 2007) sont incluses dans les bilans consolidés à la fin de l'exercice (se reporter à la note 16). Les obligations découlant de contrats de location-acquisition visent principalement le matériel de l'EDDV qui assure la prestation des services de distribution et d'entreposage. Le montant à payer à moins de un an est de 8 \$ (9 \$ en 2007).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Cession-bail

En 2007, la société a effectué la cession-bail d'une propriété et d'un immeuble partiellement construit (la « propriété »), moyennant un prix d'achat total de 109 \$, assujéti à un prêt hypothécaire accordé par le vendeur de 35 \$ (27 \$ en 2007) portant intérêt à 6 %, échéant en 2009. Aucun gain ni aucune perte n'a été constaté pour la vente de la propriété. La société a loué la propriété pour une durée de 20 ans, avec option de renouvellement pour une autre période de 20 ans. Pour sa part, la société a sous-loué la propriété à un tiers fournisseur de solutions logistiques. En 2008, la cession-bail a été constatée comme une location-exploitation. La société a également conclu une entente d'entreposage et de distribution avec le fournisseur de solutions logistiques qui utilisera la propriété pour offrir des services à Loblaw.

Note 19. Titres de participation (en dollars, sauf indication contraire)

Actions privilégiées de deuxième rang de série A (autorisées – 12,0 millions d'actions) Au troisième trimestre de 2008, la société a émis 9,0 millions d'actions privilégiées de deuxième rang de série A sans droit de vote à 5,95 %, d'une valeur nominale de 225 millions de dollars, pour un produit net de 218 millions de dollars, qui donnent droit au porteur de recevoir annuellement les dividendes en espèces cumulatifs fixes de 1,4875 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés tous les trimestres. À compter du 31 juillet 2013, la société peut, à son gré, racheter en espèces, en tout ou en partie, les actions privilégiées de deuxième rang de série A, comme suit :

À compter du 31 juillet 2013, au prix de 25,75 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat, exclusivement;
À compter du 31 juillet 2014, au prix de 25,50 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat, exclusivement;
et
À compter du 31 juillet 2015, au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat, exclusivement.

À compter du 31 juillet 2013, la société peut, à son gré, convertir ces actions privilégiées, en contrepartie d'un nombre d'actions ordinaires de la société calculé en divisant le prix de rachat en vigueur, majoré des dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de conversion, exclusivement, par le montant le plus élevé entre 2,00 \$ et 95 % du cours alors en vigueur des actions ordinaires. À compter du 31 juillet 2015, ces actions privilégiées en circulation seront convertibles au gré du porteur, en contrepartie d'un nombre d'actions ordinaires de la société calculé en divisant 25,00 \$, majoré des dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de conversion, exclusivement, par le montant le plus élevé entre 2,00 \$ et 95 % du cours alors en vigueur des actions ordinaires. Cette option est assujéti au droit de la société de les racheter ou de prendre des dispositions pour leur vente à des acheteurs de substitution. Ces actions privilégiées, qui sont présentées comme des titres de participation dans les bilans consolidés, sont classées comme autres passifs financiers et évaluées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Note 20. Capital-actions ordinaire (autorisé – nombre illimité)

Les variations des actions ordinaires émises et en circulation au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2008		2007	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital-actions ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital-actions ordinaire
Émises et en circulation au début et à la fin de l'exercice	274 173 564	1 196 \$	274 173 564	1 196 \$
Nombre moyen pondéré en circulation	274 173 564		274 173 564	

George Weston limitée détient environ 62 % des actions ordinaires, le reste étant détenu par un grand nombre d'actionnaires.

Offres publiques de rachat dans le cours normal des activités Au cours du deuxième trimestre de 2008, Loblaw a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant l'acquisition à la Bourse de Toronto, ou la conclusion de dérivés sur actions en vue de l'acquisition, d'un nombre maximal de 13 708 678 actions ordinaires de la société, ce qui représente environ 5 % des actions ordinaires en circulation. Conformément aux lois et règlements de la Bourse de Toronto, Loblaw peut racheter ses actions à un prix égal à leur cours au moment de l'acquisition. La société n'a racheté aucune action dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités au cours des exercices de 2008 et 2007.

Note 21. Gestion du capital

La société désigne par capital la dette nette, les titres de participation et les capitaux propres. Les capitaux propres aux fins du calcul du ratio de la dette nette sur les capitaux propres sont définis par la société comme étant les titres de participation et les capitaux propres. Les objectifs de la société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- s'assurer de disposer des liquidités suffisantes pour soutenir ses obligations financières et mettre en œuvre ses activités d'exploitation et ses plans stratégiques;
- maintenir la capacité financière et l'accès à des capitaux pour soutenir l'expansion future des activités;
- réduire au minimum le coût de ses capitaux en tenant compte des conditions actuelles et futures du secteur, du marché ainsi que des risques d'ordre économique;
- avoir recours à des sources de financement à court terme afin de gérer ses besoins en fonds de roulement et à des sources de financement à long terme pour soutenir la nature à long terme de ses immobilisations.

La société se sert des ratios suivants pour surveiller son capital :

	Au 3 janvier 2009	Au 29 décembre 2007
Ratio de couverture des intérêts ¹⁾	3,7:1	2,7:1
Ratio de la dette nette sur les capitaux propres ¹⁾	0,54:1	0,67:1

Le ratio de couverture des intérêts est calculé en divisant le bénéfice d'exploitation par les intérêts débiteurs et autres frais de financement, et en ajoutant les intérêts capitalisés au titre des immobilisations. Ce ratio est présenté pour la période de 53 semaines terminée le 3 janvier 2009 et la période de 52 semaines terminée le 29 décembre 2007. La société gère sa dette sur une base nette, tel qu'il est mentionné ci-dessous. Le ratio de la dette nette sur les capitaux propres s'est maintenu sous 1:1, conformément à la directive interne de la société. Il est utile pour évaluer le niveau d'endettement. À l'occasion, la direction calcule ces ratios d'une autre façon pour qu'ils s'apparentent à la méthodologie des agences de cotation du crédit et d'autres participants au marché.

Dette

Le tableau qui suit présente en détail le calcul de la dette nette pris en compte dans le ratio de la dette nette sur les capitaux propres, pour les périodes terminées aux dates indiquées :

(en millions de dollars)	Au 3 janvier 2009	Au 29 décembre 2007
Dette bancaire	52 \$	3 \$
Dette à court terme	190	418
Tranche à moins de un an de la dette à long terme	165	432
Dette à long terme	4 070	3 852
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie	528	430
Placements à court terme	225	225
Dépôts de garantie inclus dans les autres actifs	437	322
Dette nette ¹⁾	3 287 \$	3 728 \$

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 33.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les titres de participation sont exclus du calcul de la dette nette parce que la société peut convertir à son gré les actions privilégiées de deuxième rang en actions ordinaires.

Les dépôts de garantie se composent essentiellement de bons du Trésor et de titres d'emprunt du gouvernement que Glenhuron est tenu de placer auprès de contreparties à titre de garantie pour conclure et maintenir des dérivés en cours et des contrats à terme de capitaux propres. Le montant des dépôts de garantie requis variera essentiellement en raison de la variation de la valeur marchande des dérivés.

La société suit l'évolution de ses cotes de solvabilité dans le cadre de ses efforts en vue de maintenir son accès aux marchés financiers, pour ses besoins de liquidités. La capacité de la société à obtenir du financement auprès de sources externes sera peut-être limitée par de nouvelles révisions à la baisse de ses cotes de solvabilité, advenant que sa situation et son rendement financiers se détériorent. De plus, les marchés du crédit et financiers sont exposés à des risques inhérents à l'échelle mondiale, qui réduiront peut-être l'accès qu'a la société à des fonds ainsi que sa capacité à financer ses dettes à court et à long terme. La société atténue ces risques en maintenant des niveaux adéquats de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, en suivant de près les conditions du marché et en diversifiant ses sources de capitaux et les échéances de ses placements. Elle applique aussi des stratégies de gestion du risque, dont des plans d'urgence prospectifs pour les liquidités.

Au cours du deuxième trimestre de 2008, la société a déposé un prospectus préalable de base simplifié (le « prospectus ») autorisant l'émission de débetures non garanties et d'actions privilégiées pour un montant maximal de 1 milliard de dollars, sous réserve de la disponibilité d'un financement par les marchés financiers. Au cours du troisième trimestre de 2008, la société a émis des actions privilégiées aux termes du prospectus (se reporter à la note 19).

Dividendes (en dollars)

La déclaration et le versement des dividendes ainsi que le montant de ceux-ci sont déterminés au gré du Conseil d'administration de la société (le « Conseil ») qui tient compte des résultats financiers, des besoins de capital, des flux de trésorerie disponibles de la société ainsi que d'autres facteurs que le Conseil juge pertinents à l'occasion. La société a pour objectif à long terme que ses versements de dividendes se situent dans une fourchette variant de 20 % à 25 % du bénéfice net de base par action ordinaire de l'exercice précédent, ajusté, le cas échéant, en fonction d'éléments qui ne sont pas considérés comme étant représentatifs des activités poursuivies, en tenant compte de la situation de trésorerie à la fin de l'exercice, des besoins de trésorerie futurs et des possibilités d'investissement. En 2008, le Conseil a déclaré un dividende sur les actions ordinaires de 0,84 \$ (0,84 \$ en 2007) et de 0,911275 \$ par action privilégiée de deuxième rang. Aux fins de la présentation dans les états financiers, le dividende de 8 millions de dollars sur les actions privilégiées constitue une composante des intérêts débiteurs et autres frais de financement figurant aux états consolidés des résultats de l'exercice terminé le 3 janvier 2009 (se reporter à la note 5).

Les actions privilégiées de deuxième rang de série A sont subordonnées aux actions privilégiées de premier rang dans l'éventualité d'un conflit entre les privilèges, les priorités et les droits rattachés aux deux catégories d'actions privilégiées qui auront préséance sur les actions ordinaires à l'égard de la priorité du versement des dividendes et la distribution des actifs de la société lors d'une liquidation ou dissolution de la société. La société avait 1,0 million d'actions privilégiées de premier rang sans droit de vote qui étaient autorisées mais non en circulation à la fin de l'exercice.

Clauses restrictives et exigences réglementaires

La facilité de crédit engagée conclue par la société au cours du premier trimestre de 2008 (se reporter à la note 15) et les billets à taux fixe du placement privé de 300 \$ US que la société a émis au cours du deuxième trimestre de 2008 (se reporter à la note 16) sont assortis de clauses restrictives financières. Les clauses restrictives des deux ententes comprennent le maintien des ratios de couverture des intérêts et d'endettement que la société évalue tous les trimestres. Ces ratios sont définis dans les ententes de crédit respectives. La société respectait ces clauses restrictives au 3 janvier 2009.

La société est par ailleurs soumise à des exigences en matière de capital imposées par le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »), organisme de réglementation principal de la Banque PC, et la Banque Centrale de la Barbade, organisme de réglementation principal de Glenhuron, filiales en propriété exclusive de la société. La Banque PC a pour objectifs de gestion du capital le maintien d'une situation de capital solide tout en tenant compte des risques économiques de la Banque, et le respect de toutes les exigences réglementaires en matière de capital définies par le BSIF. La nouvelle norme Bâle II, mise en place au Canada, établit des exigences réglementaires en matière de capital plus prudentes en fonction du profil de risque d'une banque. La Banque PC avait atteint tous ses objectifs de capital applicables à la fin de l'exercice 2008. Glenhuron est actuellement régi par les normes Bâle I, dans le cadre desquelles l'actif de Glenhuron est pondéré en fonction du risque et le ratio minimum du capital par rapport à l'actif pondéré en fonction du risque est de 8,0 %. Au 3 janvier 2009, le ratio du capital par rapport à l'actif pondéré de Glenhuron satisfaisait le minimum requis aux termes des normes de Bâle I.

Note 22. Rémunération à base d'actions (en dollars, sauf indication contraire)

La société maintient divers types de régimes de rémunération à base d'actions décrits ci-dessous.

Le coût net de la rémunération à base d'actions de la société constaté dans le bénéfice d'exploitation à l'égard de son régime d'options sur actions de même que des contrats à terme de capitaux propres connexes et du régime d'unités d'actions restreintes se détaille comme suit :

(en millions de dollars)	2008	2007
Charge découlant du régime d'options sur actions	8 \$	– \$
(Gain) perte découlant des contrats à terme de capitaux propres (note 24)	(10)	67
Charge découlant du régime d'unités d'actions restreintes	9	5
Coût net de la rémunération à base d'actions	7 \$	72 \$

Régime d'options sur actions La société maintient un régime d'options sur actions pour certains salariés. Dans le cadre de ce régime, la société peut attribuer des options visant un maximum de 13,7 millions d'actions ordinaires, ce qui constitue la base de référence de la société quant au nombre d'attributions d'options sur actions, soit jusqu'à concurrence de 5 % des actions ordinaires en circulation en tout temps. Les options sur actions ont une échéance allant jusqu'à sept ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 20 % à 33 % à la date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux actions ordinaires, qui correspond à 100 % du cours des actions ordinaires de la société le dernier jour de bourse précédant la date réelle de l'attribution. Chaque option sur actions est exerçable contre une action ordinaire de la société au prix établi selon les modalités de l'option, ou les titulaires d'options peuvent choisir de recevoir en espèces la plus-value des actions correspondant à l'excédent du cours à la date d'exercice sur le prix établi de l'option.

En 2008, la société a attribué 3 431 432 options sur actions (4 368 980 en 2007) aux termes de son régime actuel d'options sur actions, à un prix d'exercice moyen pondéré de 28,99 \$ (47,28 \$ en 2007) l'action ordinaire. Ce régime prévoit le règlement en actions ou par le paiement en espèces de la plus-value d'actions, au gré du salarié.

En 2008, une somme de néant (montant minimal en 2007) a été versée au titre de la plus-value d'actions à l'exercice de zéro option sur actions (108 000 options en 2007). En 2008 et en 2007, la société n'a émis aucune action ordinaire ni n'a reçu de contrepartie en espèces à l'exercice d'options sur actions.

De plus, 2 071 528 options sur actions (1 812 870 options sur actions en 2007) ont été déchues ou annulées.

À la fin de l'exercice, la société avait au total 7 892 660 options sur actions en cours (6 532 756 en 2007), représentant environ 2,9 % (2,4 % en 2007) de ses actions ordinaires émises et en circulation, ce qui était tout à fait conforme à la directive de 5 % de la société. Parmi les options sur actions en cours, 7 892 660 (6 491 516 en 2007) ont trait aux attributions d'options sur actions qui prévoient un règlement en actions ou le paiement en espèces de la plus-value d'actions, au gré du salarié, et aucune (41 240 en 2007) n'ont trait aux attributions d'options sur actions consenties avant le 30 décembre 2001, dont le règlement sera effectué par l'émission d'actions ordinaires.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

La situation et l'activité du régime d'options sur actions de la société se résument comme suit :

	2008		2007	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en cours au début de l'exercice	6 532 756	52,34 \$	4 084 646	61,36 \$
Attribuées	3 431 432	28,99 \$	4 368 980	47,28 \$
Exercées	-	- \$	(108 000)	48,75 \$
Déchues/annulées	(2 071 528)	48,13 \$	(1 812 870)	60,69 \$
Options en cours à la fin de l'exercice	7 892 660	43,29 \$	6 532 756	52,34 \$
Options exerçables à la fin de l'exercice	1 971 244	56,05 \$	1 314 278	59,00 \$

	Options en cours en 2008			Options exerçables en 2008	
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée qui reste à courir (années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Fourchette des prix d'exercice					
28,95 \$ – 33,10 \$	3 201 928	6	29,10 \$	17 668	33,03 \$
46,01 \$ – 50,80 \$	2 914 694	5	47,63 \$	582 939	47,63 \$
53,60 \$ – 69,75 \$	1 776 038	2	61,75 \$	1 370 637	59,92 \$

Régime d'unités d'actions restreintes La société gère un régime d'unités d'actions restreintes pour certains cadres supérieurs. Les unités d'actions restreintes donnent le droit aux cadres de recevoir un paiement en espèces après la fin de chaque période de performance, jusqu'à concurrence de trois ans, suivant la date d'attribution. Le paiement versé aux termes des unités d'actions restreintes sera égal au cours moyen pondéré de l'action ordinaire de Loblaw les trois derniers jours de bourse précédant la fin de la période de performance des unités d'actions restreintes multiplié par le nombre d'unités d'actions restreintes détenues par le cadre.

En 2008, la société a attribué 416 294 unités d'actions restreintes (335 056 en 2007) à 346 cadres (349 en 2007); 103 103 unités d'actions restreintes (161 621 en 2007) ont été annulées alors que 252 479 (154 700 en 2007) ont été payées pour un montant de 9 millions de dollars (8 millions de dollars en 2007). À la fin de l'exercice, il y avait au total 829 399 unités d'actions restreintes (768 687 en 2007) en circulation.

Régime d'actionnariat à l'intention des salariés La société maintient un régime d'actionnariat à l'intention des salariés qui permet aux salariés d'acquiescer des actions ordinaires de la société au moyen de retenues à la source régulières jusqu'à concurrence de 5 % de leurs gains bruts fixes. La société verse au régime une cotisation supplémentaire équivalant à 25 % (25 % en 2007) de la cotisation de chaque salarié. Le régime d'actionnariat à l'intention des salariés est géré par une fiducie qui achète les actions ordinaires de la société sur le marché libre au nom des salariés de la société. Un coût de rémunération de 6 millions de dollars (6 millions de dollars en 2007) relatif à ce régime a été comptabilisé dans le bénéfice d'exploitation.

Régime d'unités d'actions différées Des membres du Conseil d'administration de la société, qui ne font pas partie de la direction de la société, peuvent choisir annuellement de recevoir, en tout ou en partie, leurs honoraires annuels et leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées, dont la valeur est déterminée selon le cours des actions ordinaires de la société au moment où les honoraires annuels ou les jetons de présence de l'administrateur sont gagnés. Dès qu'un administrateur quitte le Conseil, les actions ordinaires auxquelles il a droit, conformément au régime d'unités d'actions différées, seront rachetées sur le marché libre en son nom. À la fin de l'exercice, 79 939 unités d'actions différées (56 082 en 2007) étaient en circulation. La variation d'un exercice sur l'autre du passif au titre des unités d'actions différées était de 1 million de dollars (montant minimal en 2007) et a été comptabilisé dans le bénéfice d'exploitation.

Unités d'actions à versement différé à l'intention des hauts dirigeants En 2008, la société a approuvé la mise en place d'un régime d'octroi d'unités d'actions à versement différé à l'intention des hauts dirigeants. En vertu de ce régime, les hauts dirigeants peuvent choisir de reporter l'intégralité de leurs incitations à court terme qu'ils ont gagnées à n'importe quelle année, incitations assujetties à un plafond global équivalant à trois fois le salaire de base du haut dirigeant, à toute année du régime d'octroi d'unités d'actions à versement différé. Toutes les unités détenues par un haut dirigeant seront versées en espèces le 15 décembre de l'année suivant le départ du haut dirigeant pour quelle que soit la raison. Le haut dirigeant qui choisit de participer au régime doit le faire irrévocablement, pour toute année, avant le début de l'exercice. Le nombre d'unités octroyées pour toute année sera déterminé en divisant les incitations à court terme assujetties au régime d'octroi d'unités d'actions à versement différé par la valeur des actions ordinaires de la société à la date à laquelle les incitations seraient autrement versées. À cette fin, et pour les besoins de détermination de la valeur d'une unité lors de sa conversion en espèces, la valeur des unités d'actions à versement différé sera calculée par le cours moyen pondéré des actions ordinaires de la société transigées à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours précédant la date d'évaluation.

Note 23. Cumul des autres éléments du résultat étendu

Le tableau qui suit donne de plus amples détails concernant le cumul des autres éléments du résultat étendu pour les exercices terminés le 3 janvier 2009 et le 29 décembre 2007 :

	2008			2007		
	Couvertures de flux de trésorerie	Actifs disponibles à la vente	Total	Couvertures de flux de trésorerie	Actifs disponibles à la vente	Total
Solde au début de l'exercice	22 \$	(3) \$	19 \$	- \$	- \$	- \$
Effet cumulatif de la mise en application des nouvelles normes comptables [déduction faite des impôts sur le bénéfice de néant (1 \$ en 2007)] (note 2)	-	-	-	(4)	20	16
Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur les actifs financiers disponibles à la vente [déduction faite des impôts sur le bénéfice de 1 \$ (5 \$ en 2007)]	-	40	40	-	(56)	(56)
Reclassement d'un gain (d'une perte) sur les actifs financiers disponibles à la vente [déduction faite des impôts recouverts de 5 \$ (néant en 2007)]	-	(21)	(21)	-	33	33
Gain net sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie [déduction faite des impôts sur le bénéfice de 22 \$ (2 \$ en 2007)]	21	-	21	57	-	57
Reclassement du gain sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie [déduction faite des impôts sur le bénéfice de 21 \$ (1 \$ en 2007)]	(29)	-	(29)	(31)	-	(31)
Solde à la fin de l'exercice	14 \$	16 \$	30 \$	22 \$	(3) \$	19 \$

Il est prévu qu'un gain net estimatif de 2 \$ (18 \$ en 2007) relatif aux couvertures de flux de trésorerie inscrit au cumul des autres éléments du résultat étendu au 3 janvier 2009 sera reclassé dans le bénéfice net au cours des 12 prochains mois. Ce gain sera contrebalancé par la perte estimative sur les actifs financiers disponibles à la vente qui font l'objet d'une couverture. Le solde sera reclassé dans le bénéfice net sur une période maximale de cinq ans.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Note 24. Instruments financiers

Les instruments financiers dérivés en cours de la société se résument comme suit :

	Montants notionnels de référence échéant en						2008	2007
	2009	2010	2011	2012	2013	Par la suite	Total	Total
Swaps de devises à recevoir	31 \$	199 \$	56 \$	166 \$	75 \$	654 \$	1 181 \$	1 100 \$
Swaps de devises à payer	- \$	- \$	- \$	- \$	(148) \$	(148) \$	(296) \$	- \$
Swaps de taux d'intérêt à recevoir	140 \$	50 \$	200 \$	- \$	- \$	- \$	390 \$	630 \$
Swaps de taux d'intérêt à payer	- \$	- \$	- \$	- \$	(150) \$	- \$	(150) \$	(150) \$
Contrats à terme de capitaux propres	(261) \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(261) \$	(254) \$
Contrat à terme d'électricité	(8) \$	(9) \$	(8) \$	- \$	- \$	- \$	(25) \$	(33) \$

Les montants notionnels ne représentent pas les actifs ni les passifs, et ainsi ne sont pas constatés dans les bilans consolidés. Ces montants servent à calculer les paiements à échanger en vertu de ces contrats.

Swaps de devises La société a eu recours à des swaps de devises (se reporter à la note 26) visant l'échange de dollars américains contre 1 181 dollars canadiens (1 100 \$ en 2007), venant à échéance d'ici 2017. Des swaps de devises de 320 \$ (560 \$ en 2007) sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie et la tranche non désignée totalisant 861 \$ (540 \$ en 2007) est classée comme actifs financiers détenus à des fins de transaction. Les sommes à recevoir ou à payer au titre des ajustements de change découlant de ces swaps de devises sont réglées en espèces à l'échéance. Une somme à recevoir cumulative et non réalisée de 36 \$ (270 \$ en 2007) découlant du taux de change a été constatée dans les autres actifs.

En 2008, la société a eu recours à des swaps de devises à taux fixe visant l'échange de 296 \$ CA contre 300 \$ US, venant à échéance d'ici 2015. Une partie de ces swaps de devises sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie pour gérer le taux de change d'une partie des billets de placement privé à taux fixe de la société libellés en dollars américains (se reporter à la note 16).

Swaps de taux d'intérêt Les swaps de taux d'intérêt de la société (se reporter à la note 26) ont servi à convertir un montant notionnel de 390 \$ (630 \$ en 2007) de sa trésorerie, de ses équivalents de trésorerie, de ses placements à court terme et de ses dépôts de garantie inclus dans les autres actifs disponibles à la vente à taux variable en placements à taux fixe moyen de 5,39 % (5,60 % en 2007), venant à échéance d'ici 2011. À la fin de l'exercice, la juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt de 21 \$ (9 \$ en 2007) a été constatée dans les autres actifs et le gain de 21 \$ (9 \$ en 2007) lié à la juste valeur non réalisé a été reporté, déduction faite des impôts, dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. Lorsque réalisés, ces gains non réalisés sont reclassés dans le bénéfice net.

En 2007, la société a cessé d'appliquer la comptabilité de couverture aux swaps de taux d'intérêt anciennement désignés comme couverture de flux de trésorerie en raison du risque de variation des taux d'intérêt variables du papier commercial. Ces swaps de taux d'intérêt ont permis de convertir un montant notionnel de 150 \$ de son papier commercial à taux variable en une dette moyenne à taux fixe de 8,37 %, venant à échéance d'ici 2013. Par conséquent, la perte cumulative de 2 \$, déduction faite des impôts sur le bénéfice, dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, a été reclassée dans le bénéfice net. Au 3 janvier 2009, la juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt de 43 \$ (28 \$ en 2007) a été constatée dans les autres passifs.

Contrats à terme de capitaux propres (en dollars, sauf indication contraire) À la fin de l'exercice 2008, la société avait des contrats à terme de capitaux propres cumulatifs (se reporter à la note 22) visant le rachat de 4,8 millions (4,8 millions en 2007) de ses actions ordinaires à un prix moyen à terme cumulatif de 54,46 \$ (53,14 \$ en 2007), y compris 9,59 \$ l'action ordinaire (8,27 \$ en 2007) d'intérêts débiteurs, déduction faite des dividendes, qui ont été constatés dans le bénéfice net et qui seront versés à la résiliation des contrats. Les contrats à terme de capitaux propres prévoient un règlement des montants nets à payer, entre la société et sa contrepartie, en espèces ou en actions ordinaires. Leur valeur varie selon les variations du cours des actions ordinaires de la société et compense partiellement les fluctuations du coût de la rémunération à base d'actions de Loblaw, notamment la charge découlant du régime d'unités d'actions restreintes. La compensation partielle des coûts de la rémunération à base d'actions de la société, y compris la charge découlant du régime d'unités d'actions restreintes, et des contrats à terme de capitaux propres prend effet lorsque le cours

des actions ordinaires de la société excède le prix d'exercice des options sur actions des salariés. Lorsque le cours des actions ordinaires est inférieur au prix d'exercice des options sur actions des salariés, seules les unités d'actions restreintes compenseront partiellement ces contrats à terme de capitaux propres. Le coût net de la rémunération à base d'actions constaté dans le bénéfice d'exploitation dépend essentiellement du nombre d'options sur actions non exercées, des unités d'actions restreintes et de leur calendrier d'acquisition des droits relativement aux actions ordinaires sous-jacentes liées aux contrats à terme de capitaux propres, les cours et les fluctuations du cours des actions ordinaires sous-jacentes. Les intérêts cumulés, déduction faite des dividendes et de la perte non réalisée cumulée, de 92 millions de dollars (91 millions de dollars en 2007) sont inclus dans les créditeurs et charges à payer se rapportant à ces contrats à terme de capitaux propres. La société est en pourparlers avec la contrepartie, ce qui pourrait amener l'extinction du passif, en tout ou en partie.

Contrat à terme d'achat d'électricité La société a signé un contrat à terme d'achat d'électricité pour atténuer la volatilité des prix et maintenir une partie des coûts d'électricité de la société, en Alberta, Canada, environ aux taux de 2006. Ce contrat a une durée initiale de cinq ans et viendra à échéance en décembre 2011. Loblaw est tenu d'évaluer son contrat à terme d'achat d'électricité à sa juste valeur conformément au chapitre 3855. À la fin de l'exercice, la juste valeur de ce contrat à terme d'achat d'électricité de 7 \$ (5 \$ en 2007) a été constatée dans les autres actifs. Au cours de 2008, un gain de 2 \$ (perte de 2 \$ en 2007) a été constaté dans le bénéfice d'exploitation.

Contrats à terme standardisés et contrats d'options sur carburant négociés en bourse La société a conclu des contrats à terme standardisés et des contrats d'options négociés en bourse pour atténuer la volatilité des coûts sur le prix du carburant. Les contrats à terme standardisés établissent un coût fixe sur une portion de l'exposition à la volatilité du prix de l'essence de la société et les contrats d'options protègent essentiellement contre la variation des coûts. Au 3 janvier 2009, la société a inscrit des créditeurs et charges à payer de 4 \$ (néant en 2007) liés aux contrats susmentionnés.

Note 25. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments dérivés correspond au montant estimatif que la société recevrait ou aurait à payer si l'instrument était résilié à la date de clôture de l'exercice. La juste valeur a été déterminée par référence aux prix disponibles sur les marchés où les instruments sont négociés et aux prix fournis par des contreparties. La juste valeur des dérivés se rapproche de leur valeur comptable et est constatée dans les autres actifs ou les autres passifs aux bilans consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau suivant présente une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur pour chaque catégorie d'instruments financiers, aux 3 janvier 2009 et 29 décembre 2007 :

Au 3 janvier 2009

	Dérivés financiers désignés comme couvertures de flux de trésorerie	Instruments financiers devant être classés comme étant détenus à des fins de transaction	Instruments financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction	Instruments disponibles à la vente, mesurés à leur juste valeur	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	- \$	- \$	898 \$	292 \$	- \$	- \$	1 190 \$	1 190 \$
Débiteurs	-	-	14	-	853	-	867	867
Autres actifs financiers	-	-	-	-	40	-	40	40
Titres disponibles à la vente	-	-	-	7	-	-	7	7
Dérivés	98	45	-	-	-	-	143	143
Total des actifs financiers	98 \$	45 \$	912 \$	299 \$	893 \$	- \$	2 247 \$	2 247 \$
Emprunts à court terme	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	242 \$	242 \$	242 \$
Créditeurs et charges à payer	-	92	-	-	-	2 731	2 823	2 823
Dette à long terme	-	-	-	-	-	4 235	4 235	3 746
Titres de participation	-	-	-	-	-	219	219	212
Dérivés (note 24)	-	51	-	-	-	7	58	58
Total des passifs financiers	- \$	143 \$	- \$	- \$	- \$	7 434 \$	7 577 \$	7 081 \$

L'investissement dans les capitaux propres des franchises est évalué au coût de 72 \$ parce qu'il n'existe aucun cours d'un marché actif et ces placements sont classés comme étant disponibles à la vente. La société n'a pas l'intention de se départir de ces placements.

Au 29 décembre 2007

	Dérivés financiers désignés comme couvertures de flux de trésorerie	Instruments financiers devant être classés comme étant détenus à des fins de transaction	Instruments financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction	Instruments disponibles à la vente, mesurés à leur juste valeur	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	- \$	- \$	533 \$	444 \$	- \$	- \$	977 \$	977 \$
Débiteurs	-	-	8	-	877	-	885	885
Autres actifs financiers	-	-	-	-	75	-	75	75
Titres disponibles à la vente	-	-	-	16	-	-	16	16
Dérivés	184	101	-	-	-	-	285	285
Total des actifs financiers	184 \$	101 \$	541 \$	460 \$	952 \$	- \$	2 238 \$	2 238 \$
Emprunts à court terme	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	421 \$	421 \$	421 \$
Créditeurs et charges à payer (note 1)	-	91	-	-	-	2 769	2 860	2 860
Dette à long terme	-	-	-	-	-	4 284	4 284	4 216
Dérivés (note 24)	-	29	-	-	-	7	36	36
Total des passifs financiers	- \$	120 \$	- \$	- \$	- \$	7 481 \$	7 601 \$	7 533 \$

L'investissement dans les capitaux propres des franchises est évalué au coût de 75 \$ parce qu'il n'existe aucun cours d'un marché actif et ces placements sont classés comme étant disponibles à la vente. La société n'a pas l'intention de se départir de ces placements.

Au cours de l'exercice terminé le 3 janvier 2009, le gain net non réalisé et le gain net réalisé sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction, qui sont désignés comme étant détenus à des fins de transaction, sont inscrits dans le bénéfice net avant les impôts sur le bénéfice et la participation sans contrôle, se sont élevés à 169 \$ (perte de 76 \$ en 2007). De plus, la perte nette non réalisée et la perte nette réalisée sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés non financiers, qui doivent être classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont inscrites dans le bénéfice net avant les impôts et la participation sans contrôle, se sont élevées à 233 \$ (perte de 7 \$ en 2007).

Note 26. Gestion du risque financier

La société s'expose aux risques suivants en raison du fait qu'elle détient des instruments financiers : risque de crédit, risque de marché et risque d'illiquidité. Une description de ces risques et de la façon dont la société gère son exposition à ces risques figure ci-dessous :

Risque de crédit La société s'expose au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières. L'exposition au risque de crédit découle des instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des dépôts de garantie inclus dans les autres actifs, des actifs aux régimes de retraite à prestations déterminées de la société, des créances sur cartes de crédit de la Banque PC et des créances sur les magasins franchisés indépendants, associés et comptes indépendants.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

La société peut être exposée à des pertes si une contrepartie à ses accords d'instruments financiers ou non financiers dérivés manque à ses engagements.

La société a cherché à atténuer les risques et les pertes éventuels en concluant des opérations pour ses accords d'instruments financiers dérivés avec des contreparties jouissant au minimum de la cote de solvabilité A à long terme accordée par une agence de cotation reconnue et en limitant les risques auxquels elle peut s'exposer avec une contrepartie donnée pour ce qui est de ses accords d'instruments financiers dérivés. La société a des politiques, des contrôles et des méthodes de présentation de l'information internes qui exigent l'évaluation constante et la mise en œuvre de mesures correctives, s'il y a lieu, à l'égard des opérations sur dérivés. En outre, les obligations nettes et les montants des actifs des swaps de devises et des contrats à terme de capitaux propres sont chacun défalqués par convention avec les contreparties des swaps.

Le risque de crédit associé aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie inclus dans les autres actifs de la société résulte d'un éventuel défaut de remboursement d'un titre par une contrepartie. La société tente de limiter ce risque par des politiques et des lignes directrices qui stipulent que les émetteurs de titres de placement autorisés doivent avoir obtenu au moins la cote A à long terme d'une agence de notation reconnue et qui précisent les risques minimums et maximums pour des secteurs et des émetteurs particuliers, ainsi que le type d'instruments de placement. La société achète et détient ces placements directement dans des comptes de dépôt de titres et est peu exposée aux portefeuilles et fonds du marché monétaire de tiers.

Le risque de crédit lié aux créances sur cartes de crédit de la Banque PC et aux créances sur les magasins franchisés indépendants, magasins associés et indépendants, résulte d'un éventuel défaut de paiement de la part des consommateurs. Afin de réduire le risque de crédit qui y est associé, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, gère activement le portefeuille de cartes de crédit en plus d'évaluer les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié des détenteurs de cartes de crédit.

La société surveille activement et de façon continue les créances sur les magasins franchisés indépendants, les magasins associés et indépendants et perçoit régulièrement des sommes que ceux-ci lui doivent conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

Le risque de crédit maximal auquel la société est exposée relativement à des instruments dérivés correspond à la juste valeur marchande positive des dérivés inscrite au bilan (se reporter à la note 25).

Pour de plus amples renseignements sur la qualité de crédit des créances sur cartes de crédit et des autres créances sur les magasins franchisés indépendants, magasins associés et comptes indépendants, il y a lieu de se reporter à la note 10.

Risque de marché Le risque de marché correspond à la perte susceptible de découler de changements dans certains facteurs, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les prix des marchandises, le cours des actions ordinaires, et de l'incidence que ces facteurs peuvent avoir sur d'autres contreparties.

Risque de taux d'intérêt La société s'expose au risque de taux d'intérêt, qu'elle gère au moyen de swaps de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt auquel Loblaw est exposée découle de l'émission d'une dette à court terme et de contrats à terme de capitaux propres, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie inclus dans les autres actifs. La société gère les fluctuations de ses intérêts débiteurs au moyen d'une gamme de taux d'intérêt fixes et variables, en gérant la durée de ses instruments financiers et en concluant des swaps de taux d'intérêt. La société estime qu'une augmentation (diminution) des taux d'intérêt de 100 points de base, toutes choses étant égales par ailleurs, entraînerait une augmentation (diminution) des intérêts débiteurs de 5 \$.

Risque de change La société s'expose à la variabilité des taux de change principalement sur sa trésorerie, ses équivalents de trésorerie, ses placements à court terme, ses dépôts de garantie inclus dans les autres actifs libellés en dollars américains, les achats libellés en devises inclus dans les créditeurs et charges à payer, et les billets de placement privé inclus dans la dette à long terme libellés en dollars américains. La société gère son exposition au risque de change en concluant des swaps de devises. Par conséquent, une importante appréciation (dépréciation) du dollar canadien face au dollar américain, toutes choses étant égales par ailleurs, n'aurait pas d'incidence importante sur le bénéfice avant les impôts sur le bénéfice et la participation sans contrôle.

À la fin de l'exercice, la société disposait de 1 096 \$ (801 \$ en 2007) constitués de la trésorerie, d'équivalents de trésorerie, de placements à court terme et de dépôts de garantie inclus dans les autres actifs détenus par Glenhuron. Pour gérer ce risque, la société désigne une partie de ses swaps de devises dans une couverture de flux de trésorerie pour gérer les fluctuations des taux de change sur une partie de ses équivalents de trésorerie, de

ses placements à court terme et de ses dépôts de garantie libellés en dollars américains inclus dans les autres actifs. Le reste des swaps sur devises non désignés couvre le risque économique des fluctuations des taux de change sur le reste de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des dépôts de garantie inclus dans les autres actifs et des billets de placement privé libellés en dollars américains.

Au cours de l'exercice, le gain de change non réalisé de 50 \$ (perte de 79 \$ en 2007) lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie inclus dans les autres actifs classés comme étant disponibles à la vente est constaté dans les autres éléments du résultat étendu et a été partiellement compensé par la perte de change non réalisée de 51 \$ (gain de 72 \$ en 2007) avant impôts sur le bénéfice relativement aux swaps de devises désignés aussi reportés dans les autres éléments du résultat étendu. Le gain de change non réalisé de 160 \$ (perte de 76 \$ en 2007) sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les dépôts de garantie inclus dans les autres actifs désignés comme étant détenus à des fins de transaction a été partiellement compensé dans le bénéfice d'exploitation par la perte de change non réalisée de 157 \$ (gain de 79 \$ en 2007) relativement aux swaps de devises qui ne sont pas désignés dans la couverture des flux de trésorerie. Au cours de l'exercice, la société a réalisé un gain de change de 26 \$ (46 \$ en 2007) relativement aux swaps de devises qui sont venus à échéance ou qui ont été résiliés.

En 2008, la société a constaté dans le bénéfice d'exploitation une perte de change non réalisée de 65 \$ sur les billets de placement privé à taux fixe de 300 millions de dollars américains. Cette perte a été partiellement compensée par la partie efficace des swaps de devises désignés, qui était auparavant classée dans les autres éléments du résultat étendu et qui est dorénavant classée dans le bénéfice d'exploitation, et le gain lié à la juste valeur des swaps de devises non désignés dans la couverture. À la création de la couverture de flux de trésorerie, un montant minime d'inefficacité a été constaté dans le bénéfice d'exploitation.

Risque lié au prix des marchandises La société s'expose à des augmentations du prix des marchandises dans ses magasins et ses centres de distribution, ainsi qu'aux répercussions indirectes de ses marchandises sur ses produits de consommation. Elle gère ce risque en concluant des contrats d'approvisionnement couvrant une partie de ses besoins de produits de consommation pouvant être liés aux marchandises, dont elle compte prendre livraison dans le cours normal de ses activités. Le risque lié au prix de l'électricité est couvert par un contrat dérivé non financier d'une valeur notionnelle de 25 \$ pour une partie de la consommation prévue d'électricité de la société en Alberta. La société conclut des contrats à terme standardisés et des contrats d'options négociés en bourse pour atténuer la volatilité des coûts sur le prix du carburant. Elle estime qu'une augmentation (diminution) de 10 % des prix des marchandises correspondants, toutes choses étant égales par ailleurs, entraînerait un gain (une perte) de 4 \$ sur le bénéfice avant les impôts sur le bénéfice et la participation sans contrôle

Risque lié au cours des actions ordinaires La société conclut des contrats à terme de capitaux propres pour gérer les risques liés aux fluctuations du coût de la rémunération à base d'actions découlant des variations du cours de ses actions ordinaires. Les contrats à terme de capitaux propres prévoient un règlement en espèces, en actions ordinaires ou un règlement net. La valeur de ces contrats à terme varie selon les variations du cours des actions ordinaires de la société et compense partiellement les fluctuations du coût de la rémunération à base d'actions, notamment la charge découlant du régime d'unités d'actions restreintes. La compensation partielle des coûts de la rémunération à base d'actions de la société, y compris la charge découlant du régime d'unités d'actions restreintes et des contrats à terme de capitaux propres, prend effet lorsque le cours des actions ordinaires de la société excède le prix d'exercice des options sur actions des salariés. Lorsque le cours des actions ordinaires est inférieur au prix d'exercice des options sur actions des salariés, seules les unités d'actions restreintes compenseront partiellement ces contrats à terme de capitaux propres. Le coût net de la rémunération à base d'actions constaté dans le bénéfice d'exploitation dépend essentiellement du nombre d'options sur actions non exercées, des unités d'actions restreintes et de leur calendrier d'acquisition des droits relativement aux actions ordinaires sous-jacentes liées aux contrats à terme de capitaux propres et des fluctuations du cours des actions ordinaires sous-jacentes. L'incidence d'une augmentation (diminution) de un dollar de la valeur marchande des actions ordinaires sous-jacentes de la société sur les contrats à terme de capitaux propres, toutes choses étant égales par ailleurs, entraînerait un gain (une perte) de 5 \$ sur le bénéfice avant les impôts sur le bénéfice et la participation sans contrôle.

Risque d'illiquidité Le risque d'illiquidité représente le risque que la société ne puisse répondre à une demande de financement ou financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. Il comprend également le risque de ne pas être en mesure de réaliser des actifs au moment voulu, à un prix adéquat.

Advenant la détérioration de sa situation et de son rendement financiers ou la révision à la baisse de ses cotes de solvabilité, la société verrait sa capacité à obtenir du financement auprès de sources externes limitée. De plus, les marchés du crédit et financiers sont exposés à des risques inhérents à l'échelle mondiale, qui réduiront peut-être l'accès qu'a la société à des fonds ainsi que sa capacité à financer ses dettes à court et à long terme. La société atténue ces risques en maintenant des niveaux adéquats de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, en suivant de près les conditions du marché et en diversifiant ses sources de financement et les échéances. Elle applique aussi des stratégies de gestion du risque, dont des plans d'urgence prospectifs pour les liquidités.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Analyse des échéances Les échéances des passifs financiers importants s'établissent comme suit au 3 janvier 2009 :

	2009	2010	2011	2012	2013	Par la suite ⁴⁾	Total
Swaps de taux d'intérêt à payer ¹⁾	13 \$	13 \$	13 \$	13 \$	5 \$	- \$	57 \$
Contrats à terme de capitaux propres ²⁾	261	-	-	-	-	-	261
Dette à long terme, incluant les paiements à intérêt fixe ³⁾	437	591	606	230	569	6 185	8 618
	711 \$	604 \$	619 \$	243 \$	574 \$	6 185 \$	8 936 \$

1) Selon les paiements d'intérêt fixe qui seront partiellement contrebalancés par les intérêts variables reçus.

2) Selon le coût moyen au 3 janvier 2009.

3) Selon la valeur nominale à l'échéance et les intérêts annuels de chaque instrument ainsi que les obligations de paiements annuels pour les EDDV, les emprunts hypothécaires et les contrats de location-acquisition.

4) Les titres de participation et les dividendes connexes ne sont pas pris en compte, car la société n'est pas tenue de payer ces montants en vertu des contrats.

La dette bancaire, la dette à court terme et les créditeurs et charges à payer de la société sont de nature à court terme et sont exigibles d'ici les douze prochains mois. Ils ne sont donc pas inclus dans les montants ci-dessus.

Note 27. Éventualités, engagements et garanties

La société est partie et éventuellement assujettie à diverses réclamations de tiers dans le cours normal de ses activités se rapportant, entre autres, mais sans s'y limiter, aux réclamations liées à la responsabilité du fait des produits, à la main-d'œuvre et à l'emploi, à l'environnement et à la réglementation. De plus, la société est partie et éventuellement assujettie aux vérifications habituelles des autorités fiscales fédérale et provinciales relativement aux impôts sur le bénéfice, à l'impôt sur le capital et aux impôts indirects et, par conséquent, pourrait faire l'objet de cotisations fiscales ou de nouvelles cotisations.

Bien que l'issue de ces procédures ne puisse être prévue avec certitude, la direction considère actuellement que le risque auquel la société est exposée en raison de ces réclamations et litiges, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des polices d'assurance de la société ou autrement, n'est pas suffisamment important pour être présenté dans les présents états financiers consolidés, à l'exception des éléments divulgués dans les procédures judiciaires ci-dessous.

À la fin de l'exercice, les projets d'investissement, notamment la construction, l'agrandissement et la rénovation des bâtiments et l'achat de biens immobiliers, à l'égard desquels la société s'est engagée ont totalisé approximativement 46 \$ (113 \$ en 2007).

La société établit des lettres de garantie qui sont utilisées pour certaines obligations qui ont trait principalement à des opérations immobilières et à des programmes d'avantages sociaux. Le passif éventuel brut total relatif aux lettres de garantie s'élève à environ 216 \$ (221 \$ en 2007). D'autres lettres de garantie ayant trait au programme de financement pour les franchisés indépendants de la société et la titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC ont été désignées comme des garanties et sont expliquées plus en détail dans la section Garanties ci-dessous.

Garanties La société a fourni à des tiers les garanties importantes qui suivent conformément à la NOC-14, « Informations à fournir sur les garanties » :

Fiducie de financement indépendante Certains franchisés indépendants de la société obtiennent du financement par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies indépendantes mise sur pied pour consentir des prêts aux franchisés indépendants afin qu'ils puissent acheter plus facilement des stocks et des immobilisations, principalement des équipements et du matériel. Ces fiducies sont administrées par une grande banque à charte canadienne.

Au cours du premier trimestre de 2008, la société a été avisée que la baisse de sa cote de solvabilité à long terme par Dominion Bond Rating Service de « A (faible) » à « BBB (élevée) » a entraîné une cessation de la convention de fiducie de financement indépendante des franchisés de la société. Par suite de la cessation, au cours du deuxième trimestre de 2008, la société a finalisé une entente de financement d'autres sources pour la fiducie de financement indépendante, sous la forme d'une facilité de crédit renouvelable engagée de 364 jours de 475 \$, auprès d'un consortium bancaire.

Le montant brut du capital des prêts aux franchisés indépendants en cours au 3 janvier 2009 était de 388 \$ (418 \$ en 2007), notamment 152 \$ (153 \$ en 2007) de prêts exigibles des EDDV consolidées par la société. La société a convenu d'accorder, d'après une formule, des améliorations des modalités de crédit, sous forme d'une lettre de garantie en faveur de la fiducie de financement indépendante correspondant à environ 15 % (10 % en 2007) du montant total du capital des prêts en cours, quel que soit le moment, ou à 66 \$ (44 \$ en 2007) au 3 janvier 2009. Aucun montant n'a été tiré sur la lettre de garantie. Ces améliorations permettent à la fiducie de financement indépendante d'octroyer du financement aux franchisés indépendants de la société selon des modalités avantageuses. En outre, chaque franchisé indépendant fournit à la fiducie de financement indépendante des garanties à l'égard de ses obligations au moyen d'un contrat de garantie générale. Si un franchisé indépendant n'honore pas les modalités de son emprunt et si la société n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, la fiducie de financement indépendante cédera l'emprunt à la société et tirera des sommes sur la lettre de garantie. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie. Cette nouvelle structure de financement a été examinée et la société a déterminé qu'il n'y avait pas de répercussions importantes sur la consolidation des EDDV. Conformément aux PCGR du Canada, les états financiers de la fiducie de financement indépendante ne sont pas consolidés avec ceux de la société.

Lettre de garantie D'importantes banques à charte canadiennes ont émis des lettres de garantie en faveur de fiducies de financement indépendantes relativement au programme de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC. Ces lettres de garantie pourraient être utilisées advenant une baisse majeure du revenu découlant des créances sur cartes de crédit titrisées ou de leur valeur. La société a accepté de rembourser les banques émettrices pour tout montant tiré sur les lettres de garantie. Le passif éventuel brut total aux termes de ces ententes, qui représente 9 % (9 % en 2007) d'une tranche des créances sur cartes de crédit titrisées, est d'environ 116 \$ (89 \$ en 2007) (se reporter à la note 9).

Obligations découlant de contrats de location Conformément aux cessions de certains de ses actifs effectuées par le passé, la société a cédé des contrats de location à des tiers. La société demeure éventuellement responsable des obligations découlant de ces contrats dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecterait pas ses obligations aux termes du contrat. Le montant estimatif pour un loyer minimum, qui ne comprend pas d'autres dépenses inhérentes au contrat, comme l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes, totalise 63 \$ (79 \$ en 2007).

Dispositions d'indemnisation De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location, dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnités à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des violations de déclaration ou de garantie de même que des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Les modalités de ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. Compte tenu de la nature de ces dispositions d'indemnisation, la société n'est pas en mesure d'évaluer de manière raisonnable le montant total maximum du passif éventuel auquel elle pourrait être assujettie puisque certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant maximum éventuel et que les montants dépendent de l'issue des événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important au titre de telles dispositions d'indemnisation.

Poursuites En 2007, la société a été l'un des 17 défendeurs à recevoir signification d'une poursuite déposée auprès de la Cour supérieure de l'Ontario et intentée par certains bénéficiaires d'un régime de retraite interentreprises auquel les salariés et quelques-uns des franchisés de la société participent. Dans leur réclamation contre leur employeur respectif et les fiduciaires du régime de retraite interentreprises, les demandeurs alléguent que les actifs dudit régime avaient été mal gérés et ils réclamaient, entre autres, des dommages-intérêts de un milliard de dollars. La demande a été présentée sous forme de recours collectif au nom de tous les bénéficiaires du régime de retraite interentreprises. En 2008, la société a reçu la confirmation que la poursuite intentée contre elle et les fiduciaires du régime avait été rejetée. En plus des poursuites civiles susmentionnées, les fiduciaires de ce régime de retraite interentreprises sont les défendeurs d'une poursuite intentée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, où il y est allégué que les fiduciaires ont contrevenu à certaines dispositions de la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario) dans leur gestion des fonds du régime. L'un des fiduciaires, un membre de la direction de Loblaw, peut être en droit de recevoir une indemnisation de la part de la société.

La société peut faire l'objet de diverses poursuites et réclamations dans le cours normal de ses activités. Le résultat de ces poursuites demeure incertain. Cependant, compte tenu de l'information à sa disposition à ce jour, la société ne prévoit pas que ces poursuites auront une incidence importante, de façon individuelle ou collective, sur ses activités.

Note 28. Entités à détenteurs de droits variables

Conformément à la NOC-15, la société consolide toutes les entités à détenteurs de droits variables dont elle est le principal bénéficiaire. Aux termes de la NOC-15, s'entend d'une EDDV soit une entité dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné, soit une entité dont les détenteurs de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. La NOC-15 exige que le principal bénéficiaire consolide les EDDV et considère qu'une entité en est le principal bénéficiaire si elle détient des droits variables qui l'amènent à assumer la majorité des pertes prévues de l'EDDV ou à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux. La société a désigné les entités suivantes comme EDDV :

Franchisés indépendants La société conclut différents types de contrats de franchisage aux termes desquels le franchisé indépendant est généralement tenu d'acheter ses stocks auprès de la société et de verser certaines redevances en contrepartie des services fournis par la société et des droits d'utilisation de certaines marques de commerce et licences détenues par la société. De façon générale, les franchisés indépendants louent le terrain et le bâtiment auprès de la société et, s'ils sont admissibles, ils peuvent obtenir du financement par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies indépendantes mise sur pied afin qu'ils puissent acheter plus facilement la plupart de leurs stocks et de leurs immobilisations, principalement des équipements et du matériel (se reporter à la note 27). Ces fiducies sont administrées par une grande banque à charte canadienne. Aux termes de certains contrats de franchisage, la société peut également louer des équipements aux franchisés indépendants. Les franchisés indépendants peuvent également obtenir du financement en contractant des marges de crédit d'exploitation auprès d'institutions financières traditionnelles ou en procédant à l'émission d'actions privilégiées ou de billets à payer à la société. La société surveille la situation financière de ses franchisés indépendants et constitue des provisions pour pertes ou moins-values estimatives à l'égard de ses débiteurs, de ses billets à recevoir ou de ses placements, le cas échéant.

À la fin de l'exercice 2008, 154 (137 en 2007) des magasins franchisés indépendants de la société réunissaient les critères d'une EDDV et ont été consolidés conformément à la NOC-15.

Accords d'entreposage et de distribution La société a signé des ententes d'entreposage et de distribution avec des tiers aux termes desquels ces derniers doivent fournir à la société des services de distribution et d'entreposage depuis une installation spécialisée. La société ne détient aucune participation dans ces tiers; toutefois, compte tenu des modalités de l'accord conclu avec ceux-ci, la société a déterminé que ces tiers réunissaient les caractéristiques d'une EDDV et qu'elle devait donc les consolider. L'incidence de la consolidation des entités chargées de l'entreposage et de la distribution n'était pas significative.

Par conséquent, la société a inclus les résultats de ces franchisés indépendants et de ces tiers qui lui fournissent des services de distribution et d'entreposage dans ses états financiers consolidés. La consolidation de ces EDDV par la société ne se traduit par aucune modification des risques fiscaux, juridiques ou de crédit auxquels la société est exposée, ni par la prise en charge des obligations de ces tiers par la société.

Fiducies indépendantes La société a également déterminé qu'elle détenait des droits variables, par voie de lettres de garantie, dans des fiducies indépendantes auxquelles elle a recours pour la titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC. Dans le cadre de ces opérations de titrisation, la Banque PC vend une partie de ses créances sur cartes de crédit aux fiducies indépendantes en échange d'une contrepartie en espèces. Bien que ces fiducies indépendantes aient été désignées comme étant des EDDV, il a été déterminé que la société n'en était pas le principal bénéficiaire et que, par conséquent, la société n'était pas tenue de les consolider. Le risque maximal de perte auquel la société est exposée du fait de sa participation dans ces fiducies indépendantes est présenté à la note 27.

Note 29. Opérations entre apparentés

L'actionnaire majoritaire de la société, George Weston limitée, et ses sociétés du même groupe autres que Loblaw sont des personnes apparentées. La politique de la société consiste à mener toutes les opérations avec les personnes apparentées et à acquitter tous les soldes dus à celles-ci selon les conditions du marché. Les opérations entre apparentés sont décrites ci-dessous :

Achats de stocks Les achats de stocks des apparentés destinés à la revente dans le réseau de distribution de la société représentent environ 3 % (3 % en 2007) du coût des ventes, frais de vente et d'administration.

Ententes de partage des coûts Weston a conclu certains contrats avec des tiers visant la prestation de services administratifs et généraux, y compris des services de télécommunications et de technologie de l'information au nom de la société. Aux termes des ententes de partage des coûts conclues entre la société et Weston portant sur ces coûts, la société a convenu d'assumer sa quote-part des coûts engagés en son nom par Weston. Les paiements versés par la société aux termes des ententes de partage des coûts se sont élevés à environ 28 \$ en 2008 (27 \$ en 2007).

Immobilier La société loue certains immeubles d'une société affiliée à Weston, essentiellement des locaux à bureaux pour environ 2 \$ (2 \$ en 2007).

Emprunts/prêts La société peut, à l'occasion, contracter un emprunt à court terme auprès de Weston ou lui consentir un prêt à court terme, au taux des emprunts à court terme. L'encours des emprunts et des prêts était nul à la fin de l'exercice.

Questions fiscales À l'occasion, la société ainsi que Weston et ses sociétés affiliées peuvent faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées et, en conséquence, peuvent conclure des ententes à cet égard. Ces choix et les ententes correspondantes n'ont eu aucune incidence importante sur la société.

Ententes de gestion La société et Weston ont conclu une entente de prestations de services administratifs envers l'une et l'autre. Les services en question comprennent ceux qui sont liés à la gestion des marchandises, les prestations de retraite et les avantages sociaux, les impôts, les soins médicaux, les déplacements, les systèmes d'information, la gestion du risque, la trésorerie et les questions d'ordre juridique. Les paiements sont versés trimestriellement en fonction des coûts réels engagés pour offrir ces services. Si les services sont offerts conjointement pour la société et Weston, chaque partie paie la quote-part appropriée desdits coûts. Dans le cadre de cette entente, les paiements nets se sont élevés à 13 \$ en 2008 (9 \$ en 2007). Les honoraires versés aux termes de cette entente sont révisés chaque année par le comité de vérification.

La société gère, par l'entremise de Glenhuron, certains éléments de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme libellés en dollars américains pour le compte de filiales en propriété exclusive non canadiennes de Weston, et les frais de gestion engagés sont fondés sur les taux du marché. Au 3 janvier 2009, Glenhuron a conclu avec une filiale de Weston une entente visant l'administration d'un portefeuille de prêts à long terme exigibles de tiers. Après la fin de l'exercice, la filiale de Weston a vendu l'entreprise qui avait un lien avec ce portefeuille de prêts. Par conséquent, les parties à l'entente seront dorénavant Glenhuron et un tiers; il ne s'agit donc plus d'une opération entre apparentés.

Ententes d'approvisionnement La société a conclu une entente d'approvisionnement à long terme avec une filiale de Weston, contre une contrepartie en espèces de 65 \$, qui sera comptabilisée dans le bénéfice au fil de la durée de l'entente et au fur et à mesure que les produits seront achetés, dont une tranche de 1 \$ a été comptabilisée en 2008. Au 3 janvier 2009, un montant de 8 \$ a été inscrit dans les créditeurs et charges à payer et un montant de 56 \$ a été inscrit dans les autres passifs. Certains actifs et passifs d'une filiale en propriété exclusive ont été ultérieurement vendus par Weston.

Note 30. Cession des services alimentaires

En 2008, la société s'est départie de ses services alimentaires pour générer un produit de 36 \$ qui a entraîné un gain avant impôts de 22 \$ dans le bénéfice d'exploitation (16 \$, déduction faite des impôts).

Note 31. Renseignements supplémentaires

Informations sectorielles La société œuvre dans un seul secteur d'exploitation isolable, à savoir le marchandisage, qui comprend principalement l'alimentation ainsi que la marchandise générale et les produits et services pharmaceutiques. Toutes les ventes à des tiers ont été réalisées au Canada et toutes les immobilisations de même que tous les écarts d'acquisition sont attribuables aux activités exercées au Canada.